

Choses, échange, média **Enquête sur les étapes d'une dématérialisation** **de la communication**

Jean CLAM

IDEFI/CNRS

RÉSUMÉ. — L'étude tente en un premier temps d'éclairer le concept de la « chose » juridique. Elle le fait en partant de l'ancien droit réel et du *Sachenrecht* allemand, pour s'intéresser ensuite à l'esquisse des catégories de la chose et de la possession (son pendant intentionnel) dans la *Doctrine du droit* kantienne. Cette esquisse est ensuite contrastée avec la fluidité des choses de l'échange protojuridique, tel qu'il se dessine dans la socioanthropologie du don. Ce contraste, en faisant redécouvrir l'improbabilité de nos catégories jurées, prépare l'exposé d'une théorie de médialisation des choses, qui prend son départ chez Parsons. La trajectoire de l'étude est celle d'une dématérialisation de la réalité objective qui culmine dans une culture parfaitement sémiologisée.

LA MATÉRIALITÉ DANS LA TRADITION JURIDIQUE : LES « CHOSES » DU « DROIT RÉEL »

Les difficultés persistantes dans la saisie conceptuelle de l'immatériel et la position des problèmes liés à son maniement sont essentiellement dues à l'extrême confusion des représentations dont on part. L'immatériel est un objet ou une qualité objective que l'on pourrait dire transversale : elle traverse, avec un impact grandissant, la majorité des domaines de la pratique et de la théorie, et les tentatives régionales de la cerner s'empêchent dans leurs propres limitations. Même une pratique et une science normatives comme le droit, dont les latitudes de définition notionnelle et de circonscription de l'usage au sein de combinatoires argumentatives strictes sont considérables, a de la peine à se forger un concept satisfaisant de l'immatériel. Développé à partir des applications les plus robustes, celles livrées non pas par une spéculation théorique sophistiquée, mais par les cas concrets de litiges aujourd'hui assez courants, ce concept n'en reste pas moins très déficient. Il semble donc, que partant des présupposés actuels d'une telle saisie, une figure *véritablement consistante* et praticable *de l'immatériel* ne puisse pas émerger.

La perplexité de la dogmatique juridique est grande devant des objets qui s'insèrent de plus en plus mal dans ses catégories éprouvées que sont celles de la personne, de la chose ou des relations juridiquement relevantes entre personnes (droits, obligations...).

L'IMMATÉRIEL

L'on se rend compte qu'en fait, la *tradition juridique* se construit autour d'un « *paradigme réel* » (ou réel, si l'on veut) dans la mesure où son centre catégoriel est constitué par une notion de (prérogative de) *maîtrise objective* supposant une *clôture* et une *autonomie substantielle de la chose* (*res, Sache*) dont il y a ou il n'y a pas, totalement ou partiellement, disposition. Expliquons-nous : il ne s'agit pas de soutenir que cette tradition juridique ignore la diversité et la complexité des relations concrètes entre sujets et objets de droit ; il s'agit de montrer, dans les limites de cette introduction, que la conception naturaliste ou intuitiviste de l'objet juridique le plus prégnant qu'est la « chose », a déterminé la disposition de l'ensemble de la *dogmatique* et de la théorie juridiques dans un sens substantialiste rigoureux. Cette disposition ne se retrouve donc pas uniquement dans le « droit réel » (le *Sachenrecht*), mais même dans le droit plus abstrait des obligations ou dans l'esprit d'un droit personnel et pénal attribuant aux sujets du droit une fermeté intentionnelle et volitionnelle qui n'est que le pendant de la fermeté substantielle de leurs objets. Enfin, notre énoncé a une évidence herméneutique et philosophique certaine, puisqu'il ne fait qu'explicitier l'*a priori* époqual d'une *métaphysique* qui ne varie pas d'Aristote à Kant. L'intérêt de notre énoncé est son centrément sur le droit où il est instructif de voir comment cet *a priori* s'est donné forme, surtout dans la catégorie centrale du « droit réel ».

Le titre *ius rerum* (ou *iura in re, ius reale*) n'a pas l'antiquité du droit romain premier¹. L'idée même d'un *Sachenrecht* ne semble apparaître qu'avec Gaius. Le *Sachenrecht* ancien est encore assez confus et ne connaît pas la différenciation entre propriété et possession. Il ne sait pas distinguer les droits d'après le type de relation qu'ils instituent à leurs objets (Kaser, p. 119-123). Par contre, le droit classique connaît toutes les différenciations qui seront celles transmises dans les traditions juridiques occidentales depuis Gaius (Kaser, p. 373 et s., en part. p. 376 et s). Nous retrouvons les *définitions* qui nous sont familières de la *res corporalis* comme « une chose individuelle, délimitée, juridiquement autonome et corporelle ». Dans les définitions de Gaius, les *res corporales* sont celles *quae tangi possunt*, et constituent un objet possible de la *vindicatio* et la *mancupatio*, alors que les *res incorporales* sont intangibles et *iuri consistunt sicut hereditas, usufructus, obligationes*. Il est révélateur que Gaius ne connaisse que ce type d'immatériels que sont les droits. L'idée d'un droit sur les choses est celle d'une *distinction d'une couche matérielle-objective* fixe (le monde des choses) à laquelle se rapportent toute sorte de *prétentions idéelles* variables. Le droit se présente comme un attribut – désignant des prérogatives de disposition revenant à des ayant-droit – qui adhère aux choses sans rien ajouter ni retrancher à leur matérialité. Il est en ce sens un « être de raison » – dans la terminologie de l'ancienne logique – qui réfère à une relation ou un rapport immatériels pendants à une chose matérielle. C'est l'une des premières abstractions dont le destin sera de se complexifier sans cesse dans un mouvement d'autonomisation de la sphère idéale par rapport à la sphère réelle, donnant lieu aux figures où le droit s'appliquera à lui-même (dans un commerce des droits) sans véritable référence aux choses.

¹ Kaser ne le relève pas dans son *Das altrömische, vorklassische und klassische Recht*, 2e ed. München 1971 Beck. Schöbi, auteur de l'entrée « *Sachenrecht* » du HRG affirme que le droit romain ne connaît pas de catégorie achevée des droits réels (p.1219).

Le *code civil* français ne présente qu'une *figure opacisée* du « droit réel » et cela pour une raison en partie terminologique. En effet, le « droit des choses » est pour le code un « droit des biens », de l'horizon conceptuel duquel disparaît la notion plus générale et plus brute des choses. Surtout, le droit français ne connaît pas des formules aussi marquantes que celle de « *dingliche Rechte* » et en général la qualification chosifianche que l'allemand atteint précisément par cet adjectif d'une expressivité considérable : « *dinglich* »². Le code civil ne prend même pas la peine de définir la catégorie centrale de son deuxième livre « Des biens, et des différentes modifications de la propriété », son titre premier commençant abruptement par « la » distinction des biens (art. 516 : Tous les biens sont meubles ou immeubles). Le *BGB*, par contre, définit dans son premier livre (§ 90) les choses comme étant « uniquement des objets corporels » (*nur körperliche Gegenstände*). À partir de là, le *BGB* développe son « droit réel » comme un droit autonome, surtout par rapport au droit des obligations, et la dogmatique civiliste le suit en posant un « principe d'abstraction » (*Abstraktionsprinzip*) qui fait des « droits réels » des droits « absolus »³. Le principe d'abstraction souligne que les conditions concrètes d'un rapport juridique aux choses (possession, de jouissance ou d'usage) sont « abstraites de toute raison légitimante »⁴, c'est-à-dire subsistent abstraction faite de toute justification juridique⁵. Le droit doit pouvoir décrire et traiter les rapports de disposition réels sur les choses indépendamment de leur bien-fondé légal, dans le souci de réserver l'examen de celui-ci à un droit secondaire qui partant des rapports réels peut restituer les rapports justes⁶. Sans cette abstraction, le droit allemand craint de brouiller les plans du fait et du droit

² Certes le *BGB* n'utilise pas dans son texte, la formule « *dingliche Rechte* », mais bien toute la tradition civiliste qui le commente. On trouve cependant l'expression « *dinglicher Anspruch* » (§ 221) alors que la première formule se trouve dans d'autres textes juridiques, auxquels renvoie le *Palandt* (*Bürgerliches Gesetzbuch, Beck'sche Kurz-Kommentare*, München 1988), 1008, dans une discussion de ce point précis. Pour un exposé clair et concis du droit réel allemand, nous renvoyons à Fromont M., Rieg, A., coaut., *Introduction au droit allemand (République fédérale)*, Paris 1991 Ed. Cujas, T. III, p. 133-163.

³ Le principe d'abstraction est une particularité du droit allemand et n'est pas sans susciter des controverses. La dogmatique le considère néanmoins comme un principe éprouvé qui constitue, en dépit de son caractère contre-intuitif, une garantie contre la mise en péril de la sécurité juridique inhérente à la reconnaissance d'un lien causal entre actes juridiques (*Rechtsgeschäfte*) et actes d'accomplissement ou d'exécution (*Erfolgsgeschäfte*), surtout en matière de droit réel. Cf. *Palandt*, 68.

⁴ « *abstrakt = abgezogen von seinen Gründen* », selon l'explication de Baumann, *Einführung in die Rechtswissenschaft*, 6 éd. München 1980 Beck, 54.

⁵ Il faut reconnaître que le principe d'abstraction n'est pas exclusivement réservé au droit réel. Sa formulation la plus générale l'explique comme valant pour tout acte juridique (*Rechtsgeschäft*) qui a effet indépendamment de sa justification juridique (*Rechtsgrund*). Cependant, son domaine « prototypique » reste le droit réel « de tradition », c'est-à-dire de remise (*Übergabe*) d'un bien meuble en la possession d'un autre. Cf. là-dessus le commentaire du *Palandt*, 68. La formulation d'un principe de séparation entre le droit du contrat et le droit réel se trouve déjà chez Kant. Dans le prolongement du droit classique Kant distingue l'*acceptatio* contractuelle qui fonde un droit personnel, de la *traditio* factuelle qui fonde un « droit objectif » (*dingliches Recht, Metaphysik der Sitten, Rechtslehre*, AB 103).

⁶ Le droit allemand le fait par le biais de la figure du « *Bereicherungsanspruch* » (prétention d'enrichissement) qui peut, lui, être « injustifié » (*ungerechtfertigt*). Sur l'importance de cette institution en droit allemand, voir Fromont/Rieg, *ibid.*, III, 139.

L'IMMATÉRIEL

et d'insécuriser la circulation des biens en rendant difficile la mise en rapport et l'attribution univoques d'une chose à une ou plusieurs personnes.

Principe d'abstraction et absoluité des droits réels sont les piliers du *Sachenrecht* allemand. En effet, l'effort de ce droit est d'obtenir une clarté maximale sur les relations factuelles de disposition dans lesquelles les choses se tiennent. Il veut protéger l'acquéreur de bonne foi d'une chose qui se trouve publiquement et sans conteste dans la possession factuelle de quelqu'un, contre d'éventuels défauts de la légalité de la possession et des suites de cette possession erronée sur la sienne propre. C'est pourquoi, il tend à geler ces conditions réelles dans une factualité immédiatement inattaquable, d'une part ; d'autre part, il développe toute une phénoménologie de la possession (son acquisition, sa durée, sa représentation,...) pour faire régner le plus haut degré d'univocité sur ces conditions. Or, et c'est ce qui importe à notre analyse, cette *univocité n'est atteignible* que dans la mesure où la chose est posée dans toute son *objectivité-matérielle*, sa *Dinglichkeit* comme une *entité substantielle* ferme. C'est l'« autonomie » de la chose corporelle qui permet l'univocité du rapport entre ce que Kant appelait « le mien extérieur » (*das äußere Meine*) et moi⁷. Ce rapport est, en effet, d'une clarté insurpassable. Entre la chose et le sujet subsiste ou ne subsiste pas un rapport *spatial-factuel* de maîtrise, d'usage, de disposition actuelle. C'est la corporalité extensive et elle seule qui permet un ordonnement aussi univoque d'un objet à un sujet. Tout autre type d'objet suscite des difficultés de mise en rapport toujours considérables.

La corporalité extensive et identitairement close fonde ce que le droit allemand appelle l'*absoluité des droits réels*. Cette absoluité, et c'est là un énoncé important pour notre thèse, nous semble fondée dans celle des choses corporelles elles-mêmes. Celles-ci sont en effet absolues dans le sens où, à l'instar de noyaux physiques indivisibles ou d'entités matérielles closes dans une identité brute, elles sont non relatives à une entité quelconque en dehors d'elles. Elles représentent des *facticités physiques dures*, subsistantes en soi dans un espace et un temps où elles occupent des lieux objectifs. Elles correspondent à la compréhension vulgaire (médiévale traditionnelle) de substances aristotéliennes conçues comme des entités individuées existant en soi, prototypiquement les choses de notre environnement physique quotidien. C'est dans cette tradition intuitiviste-naturaliste qu'elles se situent⁸. L'*irrelativité chosale* est cette capacité du *Ding* à être ce qu'il est indépendamment de toute variation de perspective sur lui, d'être ainsi pour ou à l'encontre de toute personne. Les droits réels, qui s'attachent à lui, puisqu'ils traduisent tout simplement les relations concrètes de disposition actuelle sur lui, sont absolus dans le sens où ils valent indifféremment contre tous. Ils n'ont pas la relativité des droits obligatoires fondant des prétentions limitées aux personnes impliquées dans l'acte juridique. Le « droit réel » est ce droit des relations factuelles absolues ordonnant un objet substantiel ferme, irrelatif à un

⁷ Chez Kant (*ibid.*), le mien extérieur ne se limite pas aux choses corporelles, mais comprend la *praestatio* (*Leistung*) que quelqu'un me doit ainsi que les personnes appartenant à ma *domus* et se trouvant dans un état de dépendance juridique par rapport à son chef (que je suis).

⁸ L'alignement du droit sur cette tradition ne peut surprendre, puisque le droit doit s'appuyer sur les représentations courantes des sujets de droit ou ce que la dogmatique allemande appelle la « *Verkehrsanschauung* » (cf. Baumann, *ibid.*, 158).

environnement quelconque, à une personne considérée dans son rapport spatial et opérationnel le plus simple à cet objet.

Cette *tendance* « réaliste » du droit connaîtra *au haut Moyen Âge* un essor marqué. En effet, on observe dans les conditions de désintégration des réseaux de pouvoir et d'échanges – qui étaient ceux de l'empire romain – et de régression de régions entières vers des formes purement acquisitives de l'économie, une insécurisation de toutes les formes abstraites du droit. À rebours de ce que Henry Maine a caractérisé comme le « *progress of society* », on délaisse la figure du contrat pour revenir à celle du statut⁹. On recherche un maximum de sécurité et de simplicité dans la concrétion de droits strictement objectifs. Les droits de l'obligation apparaissent ainsi comme des acquis tardifs réclamant des médiations conceptuelles et institutionnelles importantes. Ils sont typiques d'une « subjectivisation » du droit dans le cadre de laquelle le droit (subjectif) représente des prérogatives acquises par une personne soit par le libre jeu des contrats soit par la reconnaissance de l'autorité publique¹⁰. Incapable de tant d'abstraction le droit du premier Moyen Âge a eu recours à ce que H. Brunner a appelé la « *radicisation* » (*Radizierung*) des prérogatives juridiques, cela veut dire à leur inscription dans la chose même ou leur « réalisation ». Les droits et obligations ont été réalisés ou chosifiés (*verdinglicht*), plus exactement « "radicisés" dans la terre et le sol » (*auf Grund und Boden radiziert*)¹¹ dans la mesure où ils ont été conçus comme inhérents au bien (immeuble) et non pas comme détenus ou exigibles par une personne comme faisant partie de la plénitude de ses droits. Inscrits à la « racine » du plus durable des biens (le sol), les droits devenaient une sorte d'émanation de la *nature* (juridique) *de la chose* (*Natur der Sache*). La *rationalisation* qui accompagnera l'évolution du droit ira nécessairement à l'encontre de ces tendances. Elle *dé-réaliser*a essentiellement et ultimement l'échange juridique et économique par le biais du contrat monétaire¹².

⁹ La phrase de Henry Maine, dans son *Ancient Law*, 1861, chap. 5, est la suivante : « *we may say that the movement of the progress of society has hitherto been a movement from status to contract* », cité par Uwe Wesel, *Geschichte des Rechts*, Francfort 1997, p. 12. Max Weber parle lui, dans sa *Sociologie du droit* (dans *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen 1980, p. 399 et s.) d'une évolution allant des « contrats statutaires » (*Statuskontrakte*) aux « contrats finaux » (*Zweckkontrakte*) pour aboutir dans la figure la plus flexible des « contrats monétaires » (*Geldkontrakte*).

¹⁰ Un problème est soulevé par ce genre mixte du droit subjectif octroyé par la *Staatsanstalt* (tel le droit de vote qui relève à la fois du droit public et du droit subjectif). L'ambiguïté de ces « normations des prétentions » (*Anspruchsnormierungen*) qui donnent au droit subjectif la figure paradoxale d'un droit subjectif créé par « règlement », voir Weber, *op. cit.* p. 387.

¹¹ Nous nous appuyons sur les développements de l'entrée « *Radizierung* » du *Handwörterbuch zur deutschen RechtsGeschichte* (HRG), un travail de A. Erler. Il faut noter que la tendance part du droit public (obligations envers le seigneur d'un domaine radicisées sur celui-ci) pour se répandre dans l'ensemble des domaines juridiques. On peut consulter également F. L. Ganshof, *Qu'est-ce que la féodalité ?*, le chap. « Le fief » où un court développement est consacré aux « Autres phénomènes de "réalisation" ». La « réalisation » autour du fief signifie pour Ganshof une tendance à percevoir, désigner et traiter le vassal (la personne ayant droit) en fonction du fief. La personne devient un *homo feodarius*, un *Lehnsman*, un *leenman* (p. 240).

¹² Notons qu'il ne peut être question d'une dé-réalisation complète qui serait, elle, à son tour « non rationnelle ». En effet, les régimes mixtes actuels, conjugant droits réels aux autres types de droit, capturent des gains de rationalité importants. Les enjeux actuels d'une continuation ou d'une régression de la dé-réalisation sont soit d'ordre juridique dogmatique (simplification par

L'IMMATÉRIEL

Le paradigme réel est ainsi d'une clarté et d'une simplicité séduisante. En posant une réalité objective face à des prétentions subjectives et en attribuant l'une aux autres selon un schéma de possession et de disposition, il a permis au droit d'organiser la juridicité de très vastes domaines de la *praxis*. L'irruption dans celle-ci d'objets correspondant de moins en moins à ces schémas, amène des remises en question catégorielles cruciales. La *réalité objective* de la *praxis*, en se *dématérialisant* profondément, produit quasi-journellement des incorporels d'une complexité croissante. Les choses incorporelles ont été jusque-là traitées en droit comme des biens-choses dont la particularité est seulement le défaut d'une individualité spatiale ou physique. C'est l'*orientation sur des choses-biens* ou les valeurs-choses qui *continue à façonner la catégorialité juridique* de la disposition objective. Quelque soit la nature de l'objet, qu'il soit matériel (meuble, immeuble) ou immatériel, ce sont toujours les catégories de la propriété, la possession, l'usage, l'usufruit... avec leur phénoménologie réelle et leur substantialisme élémentaire qui trouvent application¹³. Or, en entrant dans une civilisation du signe et de l'image, ce sont les choses ou la choséité elle-même qui change de statut. On sort de la chose-bien avec sa rareté, sa dureté, sa robustesse, son extensivité et la transitivité des rapports qui l'entourent, *pour entrer dans une sphère où les valeurs-signes vivent* non plus de la possession et de la jouissance propres ou à part soi, mais *de la circulation* et des chances d'amortissement plus ou moins long qu'elles ont au sein de la circulation.

Le problème doit donc être repensé. L'irruption d'une choséité incorporelle et circulatoire dans la réalité objective de la *praxis* ne représente pas une difficulté accidentelle à surmonter par des aménagements conceptuels permettant d'intégrer cette nouvelle catégorie de biens à la disposition théorique existante. Il ne s'agit pas de la simple adjonction d'un type objectif qu'exigerait d'ailleurs la dogmatique d'un « droit réel » – comme celui du BGB – connaissant le *Typenzwang*, c'est-à-dire la contrainte à la spécification du type des « choses » en question¹⁴. Avec la *dématérialisation généralisée de la communication* sociale nous avons affaire à une *transformation de la réalité* de la « chose » (ou de la valeur-chose) elle-même, conditionnée par l'arrivée à dominance des nouvelles économies du signe. Ces économies représentent une

alignement sur un régime, renforcement de la sécurité juridique...) soit d'ordre social ou politique.

¹³ Le droit allemand a entrepris, dans le prolongement des typologies du droit réel romain (cf. Sohm-Mitteis-Wenger 1949, le chap. *Sachenrecht*), des raffinements qui demeurent qui demeurent pour la plupart terminologiques ou casuistiques. Ainsi, il distingue l'attribution de choses corporelles à un sujet de droit comme propriété (*Eigentum*) de l'attribution de choses incorporelles comme « détention » (*Inhaberschaft* – Kant traduit *detentio* par *Inhabung*) (Baumann, *ibid.* 149); ou encore approfondit la typologie des choses en *vertretbare/unvertretbare* (substituables /insubstituables), *verbrauchbare/unverbrauchbare* (consommables/non-consommables), *teilbar/unteilbar* (divisibles, indivisibles) et s'intéresse aux tous réels (*Sachgesamtheiten, Sachbegriff*), *Haupt- et Nebensachen* (choses principales et secondaires) et aux rapports de leurs composantes (*Einzelsachen, Sachbestandteile*) à la personne qui en a un type de disposition donnée. La typologie du code civil est moins systématique et moins abstraite – fleure pour cela mieux la basse-cour et la garenne.

¹⁴ Meubles, immeubles, consommables, inconsommables, parties intégrantes, choses secondaires,... La spécification du type ne peut être laissée par exemple à l'arbitraire contractuel des parties.

transmutation de la spatio-temporalité et de la substantialité traditionnelles, laquelle demande d'être prise en compte, dans la théorie, par une reprojction de catégories adéquates. L'immatériel ne désigne donc pas une classe d'objets grandissante à côté des ensembles spécifiés de la réalité objective. Il désigne bien plutôt un processus de fond de dématérialisation de la communication sociale qui touche l'ensemble de celle-ci et transforme l'ontologie de ses objets.

Il y a bien des moyens pour expliciter ce basculement. Une présentation précautionneuse exigerait d'ailleurs un exposé sociologique fondamental qui dépasserait de loin les limites de cet article. Nous choisirons donc de nous concentrer sur les catégories juridiques de « chose » et du rapport de disposition sur elle en commentant d'abord (1) quelques *textes kantien*s où les prémices d'un basculement peuvent être pressenties ; avant d'accomplir ce basculement nous *contrasterons* (2) la *tradition* « *possessive* » qui culmine dans la déduction kantienne *avec une tradition* « *réciprocitaire* » originaire vivant de tout autres schématismes ; nous poserons alors (3) la *question* méthodologique *de la pertinence des approches diachroniques* en (4) sociologie des médias symboliques de communication, pour accomplir enfin (5) la jonction avec la littérature sociologique sur la *sémiologisation de la valeur* et (6) tenter d'y insérer nos thèses sur la dématérialisation.

I. — CHOSE ET POSSESSION DANS LE *SACHENRECHT* KANTIEN

La *Doctrine du droit* kantienne est intéressante dans notre contexte parce que son principal effort est dédié à une « désempirisation » des catégories juridiques dont un effet secondaire, mais important est une *récession*, au niveau fondationnel, *de la métaphorique de la possession objective*. Nous montrerons cependant que cet effort est loin d'aboutir à une remise en cause de l'ontologie « réelle » qui est au fondement du droit. Bien au contraire, c'est le *schématisme de la disposition objective comme avoir-à-soi* d'un objet (inerte) de l'arbitraire qui *est* « *nouménisé* ». Par ailleurs, dans le chapitre « Qu'est-ce que l'argent ? » (I, ii, 3e sec., titre 3, I), Kant a des formulations qui marquent des contrastes dont la portée ne se révèle qu'à des niveaux élevés de monétarisation des échanges – qui sont depuis longtemps les nôtres.

La doctrine du droit privé (*Privatrecht*) kantienne tente une déduction apriorique de la possession (*Besitz*) ou de ce que Kant appelle « le mien et le tien extérieur ». Pour dépasser la prénotion empirique de ce mien extérieur, Kant distingue une extériorité spatiale et temporelle (qui fait que quelque chose est extérieur à moi en étant situé à une place autre que la mienne dans l'espace et le temps) d'une extériorité intelligible (qui désigne comme extérieur toute chose qui est distincte de moi comme sujet). La possession intelligible est donc celle qui vaut indépendamment de toute détention actuelle de ma part – et qui dès lors est lésée, comme un droit intelligible, par toute détention actuelle de la part d'un autre. Cette déduction sert une déduction plus large contenant les raisons dernières du « *postulat juridique de la raison pratique* ». En effet, la possession est au service – la condition de possibilité subjective – de l'usage (*Gebrauch*) lequel est transcendentalement fondé dans la subordination de l'objectivité physique comme moyen de subsistance à la subjectivité transcendante qui est sa

L'IMMATÉRIEL

propre fin. Le postulat juridique de la raison pratique va au-delà de ce simple principe de la subordination pour affirmer la *possibilité d'une subordination juridiquement ordonnée des objets aux sujets*. La négation de cette possibilité d'un ordre dans l'usage et la possession reviendrait à la négation d'une appropriation effective du monde des objets et, du coup, à leur position apriorique et définitive comme *res nullius* – et nous ferait tomber dans un radicalisme rousseauiste qui nie la possibilité de la propriété comme intrinsèquement inéquitable. Il n'y aurait pas de loi qui permette (*Erlaubnisgesetz*) l'appropriation et le droit – le « droit réel » en particulier – ne serait pas de facture permissive, mais prohibitive¹⁵. Ceci entraînerait cependant, pour Kant, une contradiction de la raison pure avec elle-même, puisqu'elle exigerait aprioriquement l'usage des choses tout en niant que celles-ci puissent être appropriables. L'appropriabilité des choses est soit ordonnée, comme compossibilité d'une multitude d'appropriations individuelles sauvant le *Zusammenbestehen* des libertés des uns et des autres, soit elle n'est pas. Le postulat juridique de la raison pratique est une « *lex permissiva* » (AB 58) qui subordonne la totalité objective à l'usage et la possession intelligibles (« *possessio noumenon* », AB 62) de la collectivité humaine. Une pure possession empirique aurait soustrait ce rapport fondamental à la rationalité pure et aurait rendu impossible toute déduction apriorique du droit.

Le droit est une loi apriorique qui permet de « considérer et de traiter tout objet de mon libre arbitre » (AB 58), c'est-à-dire tout objet « qu'il est en mon pouvoir d'utiliser *physiquement* » (AB 57) comme « un mien ou un tien objectif-possible » (AB 58). L'ambiguïté ou la finesse de l'approche est de fonder la possession, dont le paradigme est celui de la maîtrise physique utilitaire, sur un concept « *non-physique* » (*nicht-physisch [er]*, AB 67, souligné dans le texte), intelligible ou nouménal de la possession-utilisation demandée et permise par la raison elle-même. Le gain en abstraction et en pureté accompli dans l'approche transcendantale profite surtout à un *transport de la problématique juridique « réelle »* (du *Sachenrecht*, pour Kant) *de son terrain jusnaturaliste d'origine sur son terrain transcendantal*¹⁶. En effet, le droit naturel voyait, sur le terrain fictif du commencement des communautés humaines, des hommes aux prises avec des choses qui étaient vacantes et sans maîtres fonder leur appropriation sur une prise de possession physique actuelle. Kant veut *évacuer*

¹⁵ Précisons que Rousseau trouve le moyen d'une relégitimation de la propriété, analogue à celle de Kant, par et dans la société civile – la propriété foncière individuelle empruntant sa légitimité à une sorte de concession de la part de la collectivité et ne subsistant que par la permission d'un *ius eminens* qui peut l'anéantir si nécessité il y a. Cf. Rousseau, *Contrat social*, I, ix ou encore *Emile* I, v, ainsi que la note 1450s. de l'édition de la Pléiade (T. III, 1964) – à laquelle nous empruntons la référence à l'Emile. Sur la position de Rousseau sur le partage de la propriété et de ses fruits – qu'il faut mettre en rapport avec une maxime comme « les fruits sont à tous, la terre n'est à personne » –, voir Merle, *Justice et Progrès*, Paris 1997 PUF, p. 72 et s et 81 et s.

¹⁶ Le gain d'abstraction réalisé par la position kantienne du problème se distingue de l'abstraction déjà à l'œuvre dans les figures proprement juridiques de régulation du droit de propriété : en effet, la modulation de ce droit ouvre un large éventail de formes indirectes de création, acquisition, partage, transfert et exercice de la propriété. Toute indirectitude dans la mise en œuvre de ce droit l'intellectualise et présuppose une flexibilité mentale chez ses usagers – ainsi, la possession indirecte, pour prendre un exemple parmi des dizaines d'autres, est considérée par le contributeur du Fromont/Rieg (*ibid.*, III, 155) comme une seconde forme « intellectualisée » de possession d'un bien.

l'extériorité des rapports de fondation du droit et situer celle-ci entièrement et exclusivement dans la société des hommes. Le rapport à un extérieur ou un utile possiblement mien ou tien n'est pas capable de fonder un droit quelconque – autre qu'un droit empirique qui peut être aussi un non-droit. Ce rapport est lui-même préalablement fondé dans la rationalité apriorique d'une communauté humaine constituée contractuellement comme société civile d'où le droit tire exclusivement sa véritable validité. La simple possession factuelle (possession *phaenomenon*) ne fonde aucun droit et son insuffisance est manifeste puisqu'un droit peut être lésé par une possession actuelle illégitime, alors qu'une possession légale peut valoir en l'absence de toute maîtrise actuelle sur l'objet ¹⁷.

La démarche kantienne est donc productrice d'abstraction. À un premier niveau, en réclamant sur le plan de la fondation théorique une distension extrême entre possession phénoménale et possession intelligible, la figure de séparation, élaborée par le droit classique, entre possession et propriété, est surpassée. En effet, la propriété du type classique reste elle-même une propriété purement empirique tant que sa fondation en raison dans une société civile n'est pas accomplie. De la sorte, la société civile constitue une véritable intersubjectivité juridique légitimante ¹⁸. Il y a donc à ce premier niveau une *invalidation de la figure fondatrice traditionnelle* qui est celle de la *saisie objective*, appropriatrice et utilisatrice, par les hommes de choses contingentes ; *au profit d'une figure fondatrice par un lien civil originare* corrélatif d'une « *communio possessionis originaria* » (AB 84) ¹⁹ –, un droit de propriété collectif originare du genre humain sur le globe terrestre. Il y a, par conséquent, une récession de la métaphorique fondationnelle du geste de la saisie souveraine mais contingente – ou simplement présomptive – au profit d'une métaphorique d'un lien originare fondateur.

La tournure abstraite que prend la fondation kantienne du « droit réel » en se dégageant du geste empirique de la saisie, transpose le fondement de l'avoir dans un principe qui substitue à la métaphorique de la saisie celle de la concorde civile comme volonté commune de vivre sous l'empire rationnel de lois. La *doctrine kantienne* est la première à *fonder la consociation humaine sur un principe abstrait* sans rapport métaphorique immédiat à l'enjeu central de cette consociation – un principe qui n'est ni une contingence historique-empirique, ni une nécessité économique, ni une raison théolo-

¹⁷ Nous renvoyons pour une reconstruction argumentative précise de la déduction kantienne à Wolfgang Kersting, *Wohlgeordnete Freiheit : Immanuel Kants Rechts- und Staatsphilosophie*, Francfort 1993 Suhrkamp, p. 225-324. Notre interprétation ne recoupe pas celle de Kersting qui, très légitimement, se développe sur un plan génétique-argumentatif qui fait émerger la doctrine kantienne à partir des apories du « réalisme possessif » (*Besitzrealismus*) et de l'appropriation par première occupation ou par le travail. Nous nous intéressons bien plus ici aux prénotions constitutives de la chose comme mien extérieur et de la possession comme libre disposition utilisante. Quant à l'interprétation de R. Saage (« Naturzustand und Eigentum », in *Materialien zu Kants Rechtsphilosophie*, dir. Z. Batscha, Francfort 1987 Suhrkamp), elle apporte peu de nouveau, s'intéressant à affiner le degré de provisorité des rapports jusnaturels précédant l'établissement du contrat social.

¹⁸ Entre l'homme et la chose isolés – dans l'hypothèse d'un homme seul ou d'hommes isolés sans connaissance les uns des autres sur terre – il ne peut y avoir « aucun rapport d'obligation » (*gar kein Verhältnis der Verbindlichkeit*, AB 82).

¹⁹ Ce type de possession se retrouve chez les jusnaturalistes comme Grotius (Cf. Merle, *ibid.*, p. 93), sans donner lieu à l'élaboration de la figure de légitimation kantienne.

L'IMMATÉRIEL

gique, ni une reconstruction théorique fictive. Cependant cette *abstraction* reste *cantonnée à la séquence fondationnelle* alors que le *paradigme de la disposition physique-objective* continue à *configurer les rapports des libertés* individuelles à leurs objets extérieurs. La compossibilité de ces libertés une fois fondées en droit pur, la problématique de la régulation de leurs sphères d'action est celle de la reconnaissance de prérogatives de maîtrise d'objets physiques ou conçus comme tels dans un *avoir à soi* et un *usage souverain* illimités dans leur principe. Nous retrouvons donc l'absoluité des droits réels, toujours fondée dans l'absoluité substantielle des choses. Le rapport des personnes aux choses est toujours un rapport d'avoir en sa puissance ou d'user à sa guise – que cette puissance soit « *potentia* » comme possible possession objective ou « *potestas* » qui en est l'actualité.

Les choses-biens sont principalement des biens demeurant dans notre possession et faisant partie d'un *patrimoine clos* et qui s'agrandit ou se réduit par addition de biens supplémentaires ou soustraction de biens existants. Le patrimoine est « *debout* » (*stehendes Vermögen*, dit l'allemand), c'est un « état » ou une dotation (« *Staat* », dit l'allemand également en sollicitant l'étymologie du terme) à chaque instant autonome, un avoir clos dont les composantes peuvent être énumérées sans prendre en compte des fluctuations intertemporelles qui constituent, pour un avoir monétaire moderne, les valeurs elles-mêmes du patrimoine. Les choses-biens du patrimoine classique des économies précapitalistes sont possédées dans un avoir-à-soi statique, « *debout* » qui, s'il génère des rentes, le fait de manière coutumière, sans possibilité de croissance indéfinie du rendement de l'avoir et hors dépendance de fluctuations globales restant, dans ce type d'économie, de peu d'impact sur les mécanismes de production locale²⁰. Les *fluctuations* locales sont *exogènes* ou franchement extraéconomiques, ayant trait au climat, à la démographie, la stabilité ou instabilité politiques... Le paradigme de la disposition objective est lié à des économies de la possession détentionnelle. La *monétarisation* intensive des économies industrielles *transforme l'avoir-à-soi patrimonial détentionnel* avec ses valeurs « stantes » *en avoir-au-dehors, toujours déjà excédé* – sinon intentionnellement placé – auprès des dynamiques productives les plus fortes et soumis à leurs risques. C'est un *avoir circulant* composé de valeurs circulatoires.

À la question : « qu'est-ce que l'argent ? », Kant répond : « L'argent est une chose dont l'*utilisation* (*Gebrauch*) n'est possible que dans la mesure où on l'*aliène* (*veräußert*) » (AB 122, soulignements dans le texte). En cela l'argent se distingue de « tous les autres objets du libre arbitre » (*ibid.*) qui tendent, comme nous l'avons interprété, à entrer dans un avoir-à-soi qui est une possession physique-objective, détentrice et utilisatrice, thésaurisatrice ou consommatrice de ces choses. Cette *position singulière de l'argent* *n'incite pas Kant à une révision des catégories* de son « droit réel ». Suivant Adam Smith, il ne voit dans l'argent qu'un facteur catalytique du processus économique, un lubrifiant dont l'action reste exogène par rapport aux valeurs réelles

²⁰ La monétarisation précapitaliste est caractérisée par la rareté du paiement en argent réservé à la « *high value transmission* », alors que la vulgarisation de l'emploi de l'argent – dans le « *small frequent payment* » – est, elle, caractéristique d'une économie productrice de biens de masse et distributrice de ces biens sur des marchés intensément monétarisés. Cf. là-dessus Perlin, « *The Invisible City* » : *Monetary, Administrative and Popular Power Infrastructures, in Asia and Europe 1500-1900*, Aldershot UK 1993.

véritablement engagées. *L'argent n'invalide pas l'équation établie entre les choses et leur unique équivalent*, qui pour Kant – approuvant Smith – est *le travail* ²¹. Entre l'ensemble des patrimoines et le « labeur industriel » (*Fleiß*), il y a une équivalence qui est la loi des échanges interpatrimoniaux. Une valeur qui sort d'un avoir-à-soi détenteur-utilisateur entre dans un autre avoir du même type et le fait dans un mouvement d'échange de labeur. *L'équilibre patrimonial* statique est donc *sauvegardé*, en dépit d'une monétarisation accrue des échanges, grâce au recours à un référent vrai et dernier qui « dévoilerait » toute illusion monétariste avant la lettre.

La *stabilité des représentations* est ainsi impressionnante puisqu'elle se prolonge jusqu'assez tard dans notre modernité. Car la conception *d'une réalité objective appropriable* à la manière de choses et constituant des avoirs-à-soi corrélatifs d'arbitraires individuels de la disposition utilisatrice, consommatrice ou thésaurisante se retrouve, comme nous l'avons montré, au cœur de nos droits. Cette stabilité vit de la très forte évidence des représentations substantialistes lesquels constituent le fonds de la vision du monde « naïve » produite dans ce que les phénoménologues appelle l'« attitude naturelle » – par opposé à l'attitude scientifique et son physicisme ou à l'attitude *d'épochè* de certaines philosophies. Koyré ²² a d'ailleurs fait le rapprochement entre la plausibilité de la physique aristotélicienne et le *poids évidentiel de la compréhension « native » du monde physique*. Ce faisant, on risque d'occulter une couche plus profonde, plus originaire qui est celle qui peuplait le monde non pas d'objets, mais de puissances, de fluides animants et de rayonnements numineux. Vu de là, l'objectivisme aristotélicien apparaît comme improbable, dérivé et comme une étape fort avancée du désenchantement, du figement et de l'objectivation quasi-utilitaire du monde.

II. — MATÉRIALITÉ AURATIQUE DE L'ORIGINE

La découverte de *l'inévidence* ou de *l'étrangeté de la vision choséiste* s'est faite sous l'impact d'une surabondance de données anthropologiques. Alors que possession objective et échange symétrique semblaient être les catégories dernières de la pensée juridique et les piliers des institutions du droit – sur lesquelles s'orientait encore une déduction pure du droit comme celle de Kant, le *dévoilement d'une couche véritablement primitive de la socialité* a réorienté les questionnements fondamentaux. Il devenait possible de sortir des déductions toujours renouvelées de l'idéalisme philosophique partant du moi, de la relation possessive à la chose et de sa médiation intersubjective-juridique. Avant le moi et la chose, il y a une socialité mécanique et des puissances qui fluent à travers les choses, qui sont avant elles et les font signifier ce dont elles sont incapables en soi de produire le geste. Derrière le *geste dérivé, inauthentique de l'appropriation unilatérale*, souveraine et objectivante, se profile une gestualité fondamentale et une métaphorique de l'échange primordial gratuit. Les faits

²¹ Le texte majeur de Smith sur le travail est *The Wealth of Nations* I, v (p. 133 et s. de l'édition Pinguin Classics 1986). Quant au texte sur l'argent qui nous intéresserait ici – et dont Kant semble s'inspirer –, c'est *op. cit.* II, i, ii où Smith définit le capital fixe et le capital circulant, celui-ci étant en emploi quand il quitte son propriétaire (« *by going from him* », *ibid.*, p. 380).

²² *Études d'histoire de la pensée scientifique*, Paris 1973 Gallimard, p. 173-179.

L'IMMATÉRIEL

transcendants de la raison égologique qui construisent le monde autour de l'artifice d'une conscience sans présupposés et dont le geste originaire amorphe est celui d'un ascertainment de soi et d'une emprise possessive sur des choses sans vie ou sans *mana*, font place à de véritables « faits sociaux totaux » authentiquement derniers et fondateurs. Les institutions sociales n'ont pas d'autre clé : le fait social total est ce qui est toujours impliqué dans tout phénomène social et qui lui donne son sens et sa portée.

Kant ne pouvait prévoir la pertinence de la métaphore animiste dont il fit usage pour expliquer le non-sens d'une relation objective obligatoire et fondatrice originaire. Il voulait en effet montrer, comme nous l'avons discuté plus haut, qu'une relation objective-possessive comme le droit naturel la posait à l'origine du droit tant réel que général, ne pouvait fonder aucune obligatorité (*Verbindlichkeit*) intersubjective. Voulant sortir du *fétichisme jurnaturaliste de la chose*, Kant a transposé le fondement du droit vers la relation intersubjective pure du contrat civil. L'archaïsme et l'inadéquation des représentations purement objectivistes, Kant les met en évidence par la métaphore de ce « génie » qui, comme une incarnation de mon droit, devrait, pour donner sa force à l'appropriation objective, être rivé à la chose, en repousser toute attaque étrangère et renvoyer à moi le possesseur aliène (AB 81). On serait tenté de fluidifier ce génie, de l'épandre sur les choses non pas pour les subordonner univoquement à un possesseur à chaque fois unique et souverain de droit, mais pour les maintenir dans l'inquiétude et la rumeur tant qu'elles n'ont pas été données, dépensées, contre-offertes ou « réciproquées »²³. La capacité d'échange des choses leur est intrinsèque. C'est leur âme-échange ou leur vertu-échange. Elle n'est pas fonction de la complémentarité des besoins. Le *hau* polynésien serait ce *Genius fluide* qui, dans l'interprétation de Lévi-Strauss aurait séduit Mauss jusqu'à le faire adhérer aux explications manaïstes des sociétés qu'il interrogeait²⁴.

La transition de la logique objectiviste-possessive kantienne à la *réciprocité mystique des origines* est ici de pure rhétorique. En effet, il n'y a pas de passage de l'une à l'autre, mais une *rupture* qui affecte tous les champs de la communication et transforme celle-ci radicalement. Il faut un retrait du *mana* hors du monde de la vie des hommes, une désacralisation de l'échange et l'accumulation d'un stock productif non détruit régulièrement dans les dépenses fériales pour que les choses se closent sur elles-mêmes, s'absoluisent, soient prises en possession objective (*dinglich*) et s'échangent symétriquement, sans réciprocité emphatique. La question qu'il nous faut nous poser et qui exige un approfondissement de notre problématique, est celle du rapport entre un niveau d'abstraction de la communication et un niveau de matérialité de l'échange et de ses objets. En effet, nos analyses nous laissent entrevoir *une relation entre médiabilité de la communication et structure de ses objets*. Le monde des choses « absolues », univoquement appropriables, admet ou requiert une médiation de leur échange qui est

²³ Il y a ici une asymétrie remarquable dans la mesure où dans l'échange réciprocaire, l'obligation de recevoir est cruciale et plus difficile à assumer que celle de donner – à l'inverse de ce qui se passe dans l'échange symétrique ou stratégique. Le refus de recevoir est une preuve de mauvaise intention et s'interprète comme un refus « de l'alliance et de la communion » (Mauss, « Essai sur le don », in *Sociologie et anthropologie*, p. 163).

²⁴ Sur la controverse autour de l'automystification de Mauss au sujet du *hau*, voir le traitement fort détaillé du « dossier » chez M. Godelier, *L'énigme du don*, Paris 1996 Fayard, en particulier p. 69 et s.

l'*argent exogène* et neutre comme *équivalent pur*. Cet équivalent universel est adossé à une référence dernière qui est le travail, lequel est de nouveau une chose ferme, la *praestatio*, deuxième type de chose et de ce fait objet de mon libre-arbitre et du « droit réel »²⁵. Par contre, la sortie des choses de l'avoir-à-soi patrimonial statique et leur entrée dans la *circulation* qui excède les valeurs « stantes » vers les circuits de la plus-value circulatoire, est corrélative d'une *transformation de la médialité monétaire* dans le sens de la montée en abstraction et complexité de ses détours (*Umweghaftigkeit*). Par contraste avec ces deux formes de l'objectivité – d'une part chosale, de l'autre circulatoire –, *la communication primitive se passe de médiatisation généralisante* : ce qui s'y échange ce sont des objets animés d'un esprit qui réclame leur dépense totale, réciprocaire, interdit leur conservation à part soi. Il n'y a pas d'intermédiaire symbolique généralisé de l'échange autre que le rituel expressif de l'échange lui-même.

Or, il y a ici ambiguïté entre deux notions de circulation : l'une primitive qui « numénise » le fluide circulant et fait relever sa « circulabilité », comme dira plus tard Parsons d'un tout autre médium, de son caractère sacré ; l'autre, moderne, qui s'applique aux valeurs échangées dans les circuits d'une économie monétarisée et au médium de leur échange. Le problème de cette ambiguïté est qu'elle s'applique à un même objet, l'argent, sous deux formes fort éloignées l'une de l'autre. En effet, l'association à la monnaie d'une *métaphorique de la circulation* est non seulement ancienne, elle semble être *originaire*. Mauss s'est intéressé, du point de vue de l'ethnologue, à la question de la provenance de la monnaie dans les sociétés archaïques connues²⁶. Son constat est que la *monnaie* est à l'origine *talisman*. Les choses servant comme mesure ou réserve de valeur ou comme moyen d'échange sont, dans tous les cas connus, des objets auxquels on attribue des vertus magiques, un *rayonnement sacré*. C'est ainsi que la métaphorique du *rhein*, de l'*ourèsai* leur est comme congénitale. Car tout ce qui est *sacré est fluide*, flue, coule, s'épand – même des formes aériennes sont conçues comme primairement fluide, telle l'âme. L'aura, qui est charme, est « versée » par Athéna sur la tête d'Ulysse lors de sa rencontre avec Nausicaa. La libation sacrificielle est le correspondant, l'acte homologue du fluer divin. Les gestes

²⁵ Pour une discussion de la valeur-travail chez Kant et des affinements qu'elle subit chez lui par rapport à la doctrine jusnaturaliste, nous renvoyons à Merle, *ibid.* p. 110 et s. L'enchevêtrement d'un droit d'appropriation par première occupation et celui d'acquisition par le travail est complexe, surtout projeté sur les difficultés de qualifier la productivité du travail dans une économie extrêmement réticente à reconnaître la créabilité d'une plus-value autonome – ou extérieurement attachée à des objets physiques. Il rend les questions de l'appréciation du travail quasi indécidables. Une économie qui ne connaît comme primaires que les valeurs substantielles de choses ne peut reconnaître la valeur-signe et sa dynamique de croissance à partir de rien. C'est dans cette mesure que les théoriciens critiques de l'argent ont raison d'incriminer la figure de la *creatio ex nihilo* comme matrice centrale d'une sémiologisation sans référent de la valeur. La pensée classique est immunisée contre une telle figure par des maximes métaphysiques indéfectibles – dont la *Critique de la raison pure* reste profondément solidaire.

²⁶ Nous renvoyons principalement aux textes rassemblés dans le tome II des *Œuvres* de Mauss édités par V. Karady (Paris 1969, Minuit), et là en particulier à la section intitulée par celui-ci « Valeur magique, valeur d'échange » (II, 106-120).

L'IMMATÉRIEL

où l'homme verse relèvent d'un mimétisme divin²⁷. Le mystère de la valeur, c'est qu'elle est éclat et que l'échange se fait entre objets auxquels s'attache un éclat²⁸.

La monnaie primitive n'est pas un objet circulé, mais un objet « circulant » – l'acte même de la circulation. Elle est la densification symbolique du geste du don et du contre-don et de sa fluidité. En témoigne l'étymologie suprêmement transparente du mot argent en allemand. À la différence des mots français argent et monnaie, le *mot allemand* « *geld* » contient comme un fossile toutes les couches sédimentées d'une généalogie de la monnaie. *Geld* en effet n'est pas un dérivé savant, ni un substantif statique. Il a gardé presque jusqu'au XIX^e siècle une forte composante verbale, dans laquelle les origines étaient encore audibles. Sa *transparence diachronique* est pour ainsi dire complète. L'article du Grimm (dans le Dictionnaire historique de la langue allemande) se lit d'ailleurs comme un protocole de l'évolution de la notion à partir de sa plus grande puissance verbale jusqu'à sa contraction dans la notion très technique qui seule reste dans l'usage de la langue d'aujourd'hui²⁹. Le mouvement est celui, très lent, d'un rétrécissement (*Verengung*) et d'une condensation (*Verdichtung*), comme l'explique la philologie acrobate de l'article. En effet, *gelt* ou *geld* n'est pas « abstrait » dès l'origine : il ne signifie pas la chose argent, mais bien le verbe venger, se revancher – en calquant l'allemand « *sich revanchieren* » -, rendre. *Geld* veut dire exactement « *guerdon* », c'est-à-dire (étymologiquement) *widarlôn* ou contre-don (non pas la chose rendue, mais l'action de rendre la pareille). Il devient *attribut auratique* de celui qui l'a en possession comme signe de sa « dépense », de sa libéralité et non de son avoir. Il lui impute des propriétés mystiques. Le rayonnement de l'argent primitif est intrinsèque et c'est le « désenchantement » de la fluidité manaique qui fixe l'argent en objet-chose, objet de la possession et non plus acte de rendre³⁰. L'argent devient

²⁷ Mauss fait dériver le doublet « *Gift* » (poison et cadeau) d'un même verser/offrir (*schenken*) originaire. Cf. Mauss, « *Gift-gift* », *Œuvres* T. III, 46-47.

²⁸ La limitation des échanges primitifs aux objets à éclat (objets de luxe et autorité) est ainsi significative. « Le pouvoir d'achat de la monnaie primitive c'est avant tout le prestige que le talisman confère à celui qui le possède » (Mauss, *Œuvres* II, 111). Plus l'argent circule, plus il prend de prix. Un écu « requiert un potlatch plus grand à chaque fois qu'il change de main » (*ibid.* 117).

²⁹ Donnons-en un choix : d'abord au niveau de la signification fondamentale : *Lohn*, *Vergeltung*, *Zahlung*, *Opfer* (salaire, rétribution, paiement, sacrifice) ; la définition lexicographique : *was gilt, das ist gelt* (ce qui vaut, c'est le valant (=l'argent) ; l'emploi verbal authentique jusqu'au XVIII^e siècle dans *gelden* ; le sens de *Gegenleistung* (contre-prestation) ; le sens de : sacrifice et office divin : *brynegield* : holocauste, *gotes gelt* : cérémonie religieuse ; *den erschlagenen gatten gelten* : payer le *wergeld* pour l'époux tué ; *Christus als gelt für die Menschheit* : Le christ comme substitut, compensation pour l'humanité ; *entgelt* n'ajoute rien dans ce contexte, d'après le rédacteur de l'article (*von hause aus ist gelt selbst schon erstattung/en soi gelt est déjà un rendre*) ; *gelt* = *schuld* (dette, dans *in gelt gevallet* : être submergé de dettes) complètement à l'encontre de l'usage actuel, précise l'art. – notons que ce sens aurait intéressé des critiques de l'argent-dette comme Aglietta et Orléan (dans *La violence de la monnaie*, Paris 1984 PUF) ; enfin la forte connotation verbale est encore présente dans l'emploi actuel révélant que le « noyau du concept demeure le même » : l'argent est en effet « un représentant de valeur (*wertvertreter*) qui va de l'un à l'autre pour compenser des exigences ».

³⁰ Précisons que, pour Mauss, l'argent auratique peut être quantifié – sans pour autant devenir divisible. Il peut servir parfois dans des échanges profanes ou des attentes collectives sans se séculariser. Comme pour le sacrifice, s'est un profane qui y entre et un profane qui en

possession objective, pour devenir ensuite, avec sa mutation en médium universel des échanges, signe pur et pari sur une croissance de l'avenir.

La mémoire de la *verbalité* de la revanche (nécessaire et enchérissante) comme substance symbolique même de l'argent s'est très tôt *dissipée* pour laisser occuper tout le champ sémantique par la *composante matérielle amorphe*. C'est l'enseignement étymologique de différentes langues : le grec (avec *argyron*, *chryson*, *nomisma*, *chrēmata*) n'a que des dérivés inertes ; *nomisma* est ce qu'on reconnaît et qui est en usage habituel, ce qui est consacré par l'usage, a force de loi, tels la coutume, l'édit, la monnaie, la mesure ³¹. C'est le point de vue du sujet appréciant et accordant valeur qui prévaut ici – alors que l'allemand consacre la valeur pacifiante inhérente à l'accomplissement du rendre le dû (*gelten* = *entgelten*) comme si sur toute chose échangée pesait une *tisis* que seule le rendre à demeure apaise. L'hébreu (KSP – *keseq*) est une désignation de matière, l'argent. Le sens verbal de pâler que nous y retrouvons renvoie à la représentation de l'argent ³² comme métal pâle. Les racines babyloniennes et arabes KSB renvoient, elles, au complexe sémantique de l'acquisition, du gain. La question de l'*etumon* correct est difficile à trancher ³³. Le mot français argent est, sous un premier angle, très superficiellement ambigu dans la mesure où il désigne deux choses facilement distinguables et liées par des rapports assez univoques. Par un simple phénomène d'homonymie métonymique, argent désigne à la fois un métal précieux et un moyen de paiement, choses qui historiquement furent associées, le métal devenant le support physique du moyen de paiement.

Les *théories économistes de l'origine de la monnaie* ³⁴ soulignent pour la plupart les aspects fonctionnels rationalisants de celle-ci et ignorent ses racines dans les exigences et la justesse sacrées de l'échange. Il est clair que dans ce contexte c'est l'association entre rareté et médialité qui sera centrale, l'argent apparaissant comme un moyen d'échange nécessairement insis dans une chose rare. Là où l'origine non

ressort. La prééminence du fait valeur sur le fait échange (utilitaire) demeure sauvegardée (Mauss, *ibid.* p. 119 et s.).

³¹ De même que le grec, le latin (*numus*, *nummus*, *numima*, *moneta*) n'a que des dérivations contingentes. Par contre *opes* est plus intéressant.

³² Brut par opposition parfois à fondu qualifié alors de *ssrif*, qui peut vouloir dire pur. La symbolique de la pâleur/froideur a été étudiée par M. Frank dans un travail (intitulé *Kaltes Herz*, [Cœur froid] Francfort 1989 Suhrkamp) sur la métaphorique de l'échange comme métonymie substance vivante-chaude/métal mort-brillant. Le travail puise ses documents dans la littérature romantique (allemande et française) ainsi que dans l'économie politique des utopistes (saint-simoniens).

³³ Alors que prêter est exprimé par la racine NSA qui donne prêter à crédit et est proche de l'arabe NSA temporiser, ou encore payer une amende, punir. L'idée de délai temporel et de rétribution est intéressante comme conjonction des trois motifs : acquisition, délai, rétribution.

³⁴ Nous renvoyons à l'enquête de Hölz (*Kritik der Geldentstehungstheorien* : Carl Menger, Wilhelm Gerloff, und eine Untersuchung über die Entstehung des Geldes im alten Ägypten und Mesopotamien, Berlin 1984) intéressante par son inventaire des fonctions et des distinctions analytiques dégagées par la littérature sur le sujet. L'éventail de Einzig (*Primitive Money*, 1966, cité par Hölz) est déjà assez complet : usages : *commercial*, *non commercial* ; fonctions : *medium of exchange* ; *ornamental and ceremonial (in internal trade or external trade)* ; *standard of value* ; *store of value* ; *standard of deferred payments*. Et quant à l'origine : *religious origin* ; *political origin* ; *matrimonial origin* ; *through status symbol function*.

L'IMMATÉRIEL

commerciale de l'argent est reconnue – dans le *Wergeld* (Grierson)³⁵, la thésaurisation dans le *Hort* cérémoniel, la dot, le sacrifice, les réparations, le statut politique – ce sont des *schémas évolutionnistes* qui placent les différentes formes de l'argent sur une trajectoire qui va vers une monnaie dont la fonction est de résoudre des problèmes de coordination, tel, chez Menger, celui de la double coïncidence des besoins, par des moyens liquides qui servent de moyens d'échange circulables sur des marchés. L'économie monétaire se retrouve ainsi à l'aboutissement d'une évolution qui va d'une économie naturelle sans échange, en passant par une économie naturelle avec échange de biens en nature. C'est la loi de *généralisation* qui est au cœur des processus de *monétarisation* : en effet, celle-ci représente essentiellement le dépassement de la bilatéralité, singularité, occasionnalité de l'échange vers sa généralité qui sera nécessairement celle d'un médiateur de l'échange (*Tauschvermittler*) qui est la monnaie. Généralisation de l'échange et avènement d'un moyen d'échange circulant (*zirkulierendes*) sont corrélatifs³⁶. La généralisation est à interpréter comme une *indifférenciation à la singularité*, la spécificité, la localité des contextes. C'est quand l'argent surmonte son « *special purpose* » originaire pour devenir un médiateur « *allpurpose* » (Polanyi) des échanges qu'il y a passage de la pré-monnaie à la monnaie (du *Vorgeld* au *Geld* chez Thurnwald). La généralisation est parfaite quand la monnaie acquiert ce que Menger appelle une « fréquence absolue », sortant de toute spécialisation qui restreint son usage à une partie des biens ou de la population. La fréquence absolue installe dès lors le *caractère systématiquement détourné, indirect de l'échange monétaire* qui transforme toute commutation directe de biens en une chaîne de transferts où sur une longue période les échanges sont indirects, c'est-à-dire où de part et d'autre n'est donné et reçu que le médiateur de l'échange lui-même et non pas le bien consommatoire final.

L'enjeu du *conflit* entre *approche fonctionnaliste* et *approche herméneutique* de l'argent primitif n'est pas la plus ou moins grande correction des reconstructions de l'origine. Il s'agit du statut attribué à l'origine d'une part et à l'éloignement de l'origine de l'autre. Placer l'authenticité du sens à l'origine ou au contraire voir dans l'évolution une montée de l'efficacité et de la sécurité de l'existence, tels sont les présupposés antithétiques de ces approches. Nous tenterons d'élucider le dilemme en essayant toujours à nouveau de *saisir les composantes matérialisantes ou dématérialisantes de la communication* dans certains contextes. Corrélativement, ce sont les objets qui apparaîtront dans leur plus ou moins grande matérialité ou immatérialité. L'argent primitif nous a fait voir une forme de matérialité auratique de tout autre format que la matérialité chosale ; il nous a révélé une tout autre relation aux choses que celle de la disposition possessive absolue constituant des avoirs-à-soi statiques. Tentons de saisir à présent les attirances d'une matérialité du sens que notre communication sociale ne peut ni restituer ni s'assimiler.

³⁵ Qui retrouve le *widarlôn* de l'étymologie germanique. Cf. Hölz, *ibid.* p. 294.

³⁶ Nous renvoyons à l'exposé de la théorie de Menger chez Hölz (90 et s). Intéressant pour éclairer le processus historique concret de la généralisation est Mann (*The Sources of Social Power*, Cambridge 1986 CUP, 193 et s.) : tant que le monnayage était sous la maîtrise des centres étatiques de domination (basés sur l'irrigation), la valeur était « *one-off* » (193) garantie pour la transaction singulière en cours.

III. — ORIGINE NORMATIVE

L'originarité protohistorique, l'absence de médialisation, le sens presque de soi parlant des institutions des prestations totales ont amené une certaine sociologie à considérer ces institutions comme porteuses du *sens originaire de la socialité* et l'ont incitée, de fait, à le *normer*. Tel a été le résultat de l'approche diachronique de l'école partie de Durkheim et de Mauss. La règle du don et du contre-don est, écrit Mauss³⁷, « un des rocs humains sur lesquels sont bâties nos sociétés ». Le problème posé par l'approche diachronique est cependant celui de l'obligatorité (*Verbindlichkeit*) des origines : le fait d'une *antécédence génétique* justifie-t-il la revendication d'un modèle et d'un sens qui continueraient à obliger les participants d'une forme de communication très différente de la forme originaire, patrie de ce sens ?³⁸ Certes, une mise en perspective sociologique-évolutionnaire de la monnaie et de l'échange monétaire montrerait son émergence à partir de systèmes d'échanges réciprocaires. Elle mettrait en évidence la généalogie de l'échange humain à partir du *sacrifice comme échange primordial* entre les hommes et les dieux ou les morts – qui sont les véritables propriétaires des choses³⁹. Elle insisterait sur la dimension sacrificielle de cet échange primordial et montrerait la différenciation et l'autonomisation de certaines fonctions, encore confuses au départ et subordonnées au sens global originaire, comme une dégénérescence du « système du don »⁴⁰.

Il y a ici un *préjugé contre l'abstraction* qui invalide toutes les constructions qui s'éloignent d'un fond d'intuition matérielle aux remplissements immédiats et saturants. L'abstraction y apparaît comme seconde par rapport à des noyaux sensibles premiers, documentés tant dans la langue que dans les gestes, les rituels et les institutions. Une

³⁷*Sociologie et anthropologie*, p. 148.

³⁸ La position d'un réciprocaire comme Clastres est ambiguë. En distinguant trois niveaux fondamentaux de l'échange : bien, femmes, mots, il décrit l'interjeu de ces niveaux et les règles d'échange qui les font idéalement circuler entre leurs possesseurs privilégiés et la communauté, comme une combinatoire contribuant à bannir la tentation d'un *lapsus e statu felicitatis*. La logique échangiste de la société est perçue comme une loi, dure, celle de l'exigence de l'échange, qui ferait de la possession sans exigence de réciproque un état édénique, une jouissance pleine et non limitée. Les phénomènes de « dé-signification et de valorisation des éléments de l'échange » (42) correspondraient à un désir primordial, nostalgie d'un état plus parfait, moins contraignant que l'état social. Le problème ici, c'est qu'une telle manière de voir placerait l'échange sous une constante pression de légitimation et le rendrait extrêmement vulnérable comme institution matricielle du social. Celui-ci ne chercherait qu'à se rompre à la première occasion. Or, cela contredirait la thèse de Clastres qui laisse aux sociétés primitives la stabilité qui est la leur et la perfection de leur économie communicationnelle inhibant l'apparition de l'inégalité et de la domination.

³⁹ Le thème du sacrifice a fait l'objet, dans la sociologie diachronique du lien, de deux types de rapprochement : d'une part, avec le thème simmelien de l'immanence du sacrifice à toute préférence et toute valorisation qui donne son prix à l'objet valorisé ; d'autre part, avec le thème bataillien de la dépense comme destruction de bien selon une « dynamique [sacrificielle] de prodigalité et de démesure ». Le premier rapprochement se trouve chez Haesler, *Sociologie de l'argent*, Genève 1995 Droz, le second chez Karsenti, Marcel Mauss : *Le fait social total*, Paris 1994 PUF, la citation étant empruntée à ce dernier ouvrage (126).

⁴⁰ Mauss insiste beaucoup sur le fait que les institutions originaires et les faits sociaux totaux forment système, c'est-à-dire un complexe de thèmes reliés et qui ne font pas sens séparément (cf. Mauss, « Essai sur le don », *ibid.*, 160).

L'IMMATÉRIEL

primauté du sensible s'impose aux philologues, aux linguistes et aux anthropologues⁴¹, qui se confond avec une *expressivité intensive* laquelle se réduit à mesure que l'abstraction progresse. La matérialité du sensible et du concret corréle avec la densité des vécus et la compacité de l'expression. Elle fonde une *axialité des gestuels sensitifs et expressifs* dans leurs couches les plus anciennes.

Le problème qui se réplique ici est celui d'un recul de l'origine devant sa propre archéologie. Les fonds évidentiels du monde des choses se sont révélés dérivés par rapport aux fonds animistes des couches antérieures. Sociologiquement, elles sont corrélatives d'un certain isolement dans la maîtrise collective du monde ainsi que la trivialisation d'un grand nombre de rapports mondains. Cependant, *l'originarité de l'échange* réciproque gratuit se révèle, de son côté, *relative* au donné d'un nombre de présupposés très denses. Quelque indigente que paraisse la forme de culture dans laquelle ce système a émergé, elle est toujours réceptacle de *logiques symboliques, expressives et cognitives extrêmement riches*. Ces symboliques sont fondues dans des sens-gestes-vécus premiers et ne sont certes pas explicitées dans des différenciations relationnelles de leurs différents éléments. Ici prédominent des condensations massives du sens et de l'expression, des structures grumellaires dont les inflexions signifiantes sont toutes internes, ramassées dans la masse sensible elle-même. Cela ne les empêche pas d'être fort complexes et de poser la question de leur dérivation à partir d'états plus élémentaires.

Nous ferons allusion à de tels états quand nous évoquerons le concept psychologique de *relations préobjectales*. Ici nulle *krisis* de l'intérieur et de l'extérieur, mais une unique pulsation, un être convulsif premier accordé à l'aspiration d'un fond sans forme où les choses n'ont pas de contour. La vie pulsive et anonyme ne connaît pas le temps : elle est à elle-même commencement et fin. Le temps substantif correspond à une distension tardive de ses moments et l'étalement de son spasme. L'être plat qui nous entoure et où nous voulons nous installer en faisant jouer des mécanismes de négation de l'affect immédiat (selon un « principe de constance ») est un apaisement « dérivé », dans la mesure où il est une construction d'un moi bien au-delà de l'indifférence primitive de toutes choses dans le fond encore enveloppé de l'être. Toutes nos catégories, notre pensée elle-même sont des dérivés inadéquats à l'être, dans le sens où elles sont la négation même de l'origine. *L'origine c'est le sans-pensée (das Unvordenkliche), l'immémorial*, dont la pensée ne peut garder un souvenir de par sa nature même.

Telle est donc une vision alternative de l'origine qui n'invalide pas des formes historiques particulières de maturation du sens et des institutions sociales. Elle établit une distance par rapport au type relationnel fondamental d'un monde de l'altérité. La canonisation d'un tel type ne serait pas pensable dans une culture comme la nôtre et ne peut s'allier qu'à des visions acosmistes extrêmes – comme la gnose ou le bouddhisme. La construction d'une telle alternative nous sert uniquement pour défaire l'argument qui autorise une projection de sens par son originarité ou son universalité. Il semble qu'il faille maintenir l'hiatus entre le fait et la norme même pour les faits

⁴¹ Grimm (dans l'introduction au *Deutsches Wörterbuch*), Dumézil (dans *Idées romaines*, Paris 1969 Gallimard, 103-124), Gernet (dans son *Anthropologie de la Grèce ancienne*, Paris 1982 Flammarion, 62) s'accordent tous sur ce primat d'originarité.

pananthropologiques originaires – comme l'interdit de l'inceste ou l'échange réciprocaire, qui en est le sens. D'une part, l'originaire se révèle comme toujours déjà médié et ne peut nous livrer la figure d'une communication véritablement amédiale ; d'autre part, l'universalité pananthropologique peut être mise en échec factuellement par l'émergence de formes de communication qui font l'économie du fondement⁴².

Nous voulons emboîter le pas ici à Mauss. Pour ne pas tomber dans la fallacie du *hau*, nous tenterons d'isoler les éléments qui, en faisant fonction d'intermédiaire symbolique et représentant les choses échangées, médiatisent l'échange. Nous nous rendrons facilement compte que cet *échange* n'est pas assez différencié pour se donner des médias de symbolisation fonctionnels. Un domaine des choses amorphes et d'activités d'appropriation et d'échange utile s'y rapportant ne s'est pas encore différencié pour donner lieu au développement de détours communicationnels abrégés et généralisants. En effet, l'émergence de ces outils d'accroissement de la fonctionnalité de la communication n'est possible que dans un contexte où celle-ci a atteint une cohérence et une prévisibilité considérable. La communication doit avoir atteint une certaine redondance qui permet de la sortir d'un magma de sens primitif où l'économique, le politique, le religieux, le juridique... sont encore confondus. *Dans la communication réciprocaire* des prestations – agonistiques ou non agonistiques – totales manque l'élément différenciant⁴³ qui ferait de cette communication un échange utile médié par des symbolisations des valeurs utiles en jeu. Elle est certes aussi un échange utile et peut être qualifiée d'économique, mais elle est surtout aussi autre chose : un rituel religieux, une assemblée politique, une manifestation sociale, coutumière et festive. Les éléments rituels étant ceux qui prévalent le plus clairement, les symbolisations impliquées seront de cet ordre et impliqueront un jeu de références expressives aux phénomènes supra-quotidiens de la transcendance du sens dernier et de l'efficacité des vécus sociaux.

La *communication primitive* et traditionnelle ne connaît pas la perdifférenciation fonctionnelle des sociétés modernes ni leurs médiatisations efficaces. Cela ne veut pas dire qu'elles se passent de médiatisations symboliques. Le jeu de leurs symbolisations est d'une *complexité sui generis* qui n'est en rien moindre que celle, fonctionnelle et

⁴² Nous renvoyons à notre compte-rendu de la *Sociologie de l'argent* de Haesler (à paraître dans *L'Année sociologique*, vol. 49, n° 2, 1999) où nous discutons une configuration argumentative qui correspond exactement au type envisagé : une théorie sociologique qui pose l'échange réciprocaire comme originaire et normant, mais doit en même temps reconnaître que la communication sociale actuelle arrive pour ainsi dire à s'en passer.

⁴³ Clastres voit la possibilité d'une différenciation simultanée et pour ainsi dire génétique du politique et de l'économique dans les sociétés primitives qu'il décrit – différenciation qui correspond à une sortie de l'innocence réciprocariste de ces sociétés. Le politique constitue pour lui en quelque sorte l'infrastructure et l'économique la superstructure dans le sens où ce sont les ruptures politiques dans l'organisation et l'exercice du pouvoir qui décident des mutations sociétales, y compris celles de l'économie elle-même. Ainsi l'émergence d'un pouvoir coercitif appelle une transformation économique de ces sociétés par l'autonomisation de la dimension économique qui devient une sphère non plus de l'échange et de la réciprocité, mais de l'échange asymétrique favorisant le plus fort et aliénant le plus faible ainsi que du travail aliénant, dans la mesure où des surplus doivent être produits non plus aux fins de l'échange mais aux bénéfices d'un dominateur. « L'économie devient politique » dès le moment que le politique apparaît et lui donne son autonomie.

L'IMMATÉRIEL

technologique, de nos sociétés. Leurs *médias* de communication sont *d'ordre expressif* (gestuels, rituels) et non pas fonctionnel-abstrait. Ils sont tout aussi abrégés que les médias fonctionnels, puisqu'ils représentent une économie dans l'approche de l'autre et dans la construction de la confiance communicationnelle⁴⁴, mais ne peuvent être généralisants. Ils ne créent pas d'indifférence par rapport aux situations locales, singulières, puisque leur emphase expressive présente la communication en cours comme celle qui engage tout et dont tout dépend. Elle ne la trivialisait pas ni ne normalise l'avenir, lequel n'apparaît jamais comme indéfiniment ouvert à l'itération de transactions parfaitement maîtrisées.

Si l'échange des droits primitifs fait référence, en raison du caractère sacré de la réciprocité qui le fonde, à une matérialité auratique, l'échange de la modernité tardive est systématiquement médiatisé et renvoie à des biens immatériels qui sont les plus-values autoréférentielles de l'échange. Pour compléter notre contraste des trois types d'objectivité, il nous reste à présenter une théorie des médias de communication symboliques généralisés. La médialisation de la communication est en effet aujourd'hui le facteur majeur de sa dématérialisation.

IV. — LES MÉDIAS SYMBOLIQUES COMME DIFFÈREMENT GÉNÉRALISÉ

La théorie parsonienne des médias symboliques généralisés de communication (*generalized symbolic media of interchange*) a certes été discutée en son temps⁴⁵, mais est restée sans véritable écho dans les courants principaux de la sociologie. Seul Luhmann la reprend et la remanie profondément pour en faire une des pièces centrales d'une théorie systémiste de la société. Avant de s'insérer dans le paradigme autopoïétologique où elle est couplée aux concepts de codage et de binarité, elle se trouve développée dans une perspective encore assez proche de celle de Parsons dans deux travaux du premier Luhmann, *Vertrauen* (Confiance) et *Macht* (Pouvoir)⁴⁶. Notre choix est, toutefois, de nous en tenir principalement à la *théorie parsonienne*. Elle présente en effet l'avantage d'une plus *grande lisibilité* pour une première approche des phénomènes de circulation ou fluidité médiatique. La conceptualité parsonienne

⁴⁴ En termes systémistes nous pourrions parler de réduction de la double contingence originelle inhérente à toute communication qui s'ouvre à neuf.

⁴⁵ On trouvera de bonnes indications bibliographiques sur la discussion de la théorie parsonienne chez R. Münch, *Theorie des Handelns : Zur Rekonstruktion der Beiträge von Talcott Parsons, Emile Durkheim und Max Weber*, Francfort 1982 Suhrkamp, p. 123 et s. et p. 640-666. Plus généralement, la section IV (vol II, 448-661) de l'ouvrage collectif édité, en hommage à Parsons, par Loubser, Baum, Effrat et Lidz (*Explorations in General Theory in Social Science*, New York London 1976 The Free Press) contient une série d'études très approfondies dédiées à la problématique des médias généralisés de l'action. Des indications très synthétiques et très claires se trouvent chez F. Bourricaud (*L'individualisme institutionnel : Essai sur la sociologie de Talcott Parsons*, Paris 1977 PUF, p. 169-180).

⁴⁶ Le premier est de 1973 (Stuttgart, Enke), le second de 1975 (Stuttgart, Enke). Ces travaux vont, cependant, dans la description des structures logiques, cognitives et pragmatiques des phénomènes bien au-delà des suggestions de Parsons.

s'élabore à partir de données intuitives et ne s'imbrique pas aussi fortement que celle de Luhmann avec d'autres conceptualités néocybernétiques ou différentialistes.

Parsons reconnaît dès le départ de la contribution où il tente de cerner de manière unifiante ses idées sur la problématique des médias de communication ⁴⁷, que le « modèle primaire » d'un tel médium est l'argent ⁴⁸. Tout l'effort de Parsons consiste à sortir tant la monnaie – que le langage ⁴⁹ – de leur statut d'objets uniques et de concevoir « *a much more extensive family of media* » (95) dont ferait partie le pouvoir, l'influence, les engagements moraux et culturels (*value-commitments*) ⁵⁰ et même l'intelligence. Qu'ont tous ces objets en commun ? Parsons voudra montrer qu'ils ont une structure commune qui fait qu'ils se comportent d'une manière semblable dans des contextes d'action déterminés. La thèse est forte puisque les objets sont très divers, les uns étant des objets physiques maniés dans le monde humain, d'autres des types de relations sociales dont la typique semble être celle de l'ascendant, d'autres des qualifications de la conviction, enfin, et c'est l'objet le plus anodin de cet ensemble, une faculté psychologique, l'intelligence ⁵¹.

La lecture que fait Parsons de ces objets y instruit quatre caractères qui forment le déploiement en *quatre moments structurels* d'une caractéristique fondamentale qui est celle de leur être-symbole : *institutionnalité, spécificité, circulabilité et intensivité*. Tous ces objets sont symboliques pour Parsons dans un sens très spécifique où est *symbole* quelque chose qui est et agit comme *représentant* d'une chose à laquelle il renvoie et qui du coup n'a pas à se présenter elle-même ni à agir « en personne ». Parsons donne l'exemple du mot chien qui n'est pas le chien lui-même, mais qui permet à celui-ci d'être présent d'une certaine manière – à une conscience ou plusieurs à toute sorte de fins. On ne voit pas à première vue dans quelle mesure une compréhension aussi large ou primaire de la symbolicité, s'indexant de plus sur une structure symbolique qui n'est qu'apparemment la plus simple, à savoir le langage, peut être instructive dans notre

⁴⁷ « Social Structure and the Symbolic Media of Interchange », in P.M. Blau, *Approaches to the Study of the Social Structure*, New York 1975 The Free Press, p. 94-120. Les autres textes intéressants la problématique sont cités dans mon art. « Monnaie et circulation : Contribution à une analyse structurelle du médium monétaire », in *Arch. phil. droit*, T. 42, p. 153-174.

⁴⁸ Parsons a, à ce propos, la formule suivante : « *monetary concept... could be treated as ready-made for sociological purposes* », *ibid.* p. 99.

⁴⁹ Lidz, dont les intuitions sont allées le plus loin sur cette question, voit dans la monnaie un « autre langage » et annonce la réflexion sur l'homologie entre monnaie et langage, engagée si durablement par les structuralistes et néostructuralistes français.

⁵⁰ Nous adoptons la traduction de la notion par F. Bourricaud, qui la rend également parfois par « obligation morale » (Bourricaud, *ibid.*, p. 181).

⁵¹ Baum (in Loubser *et al.*, *ibid.*, p. 448) appelle « *cryptic* » l'ensemble des médias qui ne constituent pas des « *money analogues* » (tels la « définition de la situation », l'« affect », la « capacité de performance »). D'après Baum, l'erreur de Parsons – fatale pour ceux qui désirent poursuivre sa ligne théorique –, c'est d'avoir développé la théorie des médias à un niveau de généralité plus étroit qu'il n'était logique et nécessaire de le faire. Baum (449) est d'avis que la théorie des médias aurait dû être élaborée dans le cadre de la théorie générale de l'action, pour ensuite être transposée au niveau sociétal. Ce faisant, la problématique analogicité des médias avec l'argent ou encore la problématique paradigmaticité de celui-ci, auraient été évitées. Un *analogon* tout à fait intéressant et plus commodément généralisable à d'autres sphères de l'action seraient ainsi les prix comme instrument de choix rationnels.

L'IMMATÉRIEL

contexte. Le déploiement du concept en ces quatre moments n'est pas non plus immédiatement éclairante. Nous nous attacherons à l'élucider.

Le médium symbolique a un *caractère institutionnel* dans un sens particulier que nous voudrions éclairer par l'étymologie du terme (*institutum*) où se retrouve la synonymie avec *mores, natura, ingenium, usus, ritus, iura*⁵². Ce sens n'est pas celui visé par Parsons. Celui-ci pense probablement ici à un type d'institutionnalisation formelle qui garantit la référence et l'efficace du médium. Dans la minutieuse « reconstruction » de Münch, le médium exige d'être ancré dans des ordres normatifs spécifiques ayant chacun un code médiatique (Mediencode, Münch, 125) et de se régler sur les modes de fonctionnement de ce code. Ainsi pour que l'argent comme médium de communication du sous-système social de l'échange (économique) puisse remplir sa fonction, il faut qu'un ordre économique-juridique de propriété soit en vigueur et soit respecté. De même, les engagements moraux présupposent un ordre éthique consistant sur lequel puissent se régler les relations de solidarité de la sphère d'action communautaire.

Notre interprétation, en soulignant la possibilité de concevoir l'*institutionnalité du médium* comme un *seuil critique entre informalité de son usage* courant et *formalité du recours à sa garantie*, dévie de l'intention parsonienne et débouche sur une conception plus intéressante de la fluidité médiatique. Certes, le caractère institutionnel ne peut manquer au médium. Il lui assure une forte reconnaissance sociale qui double son ancrage dans les coutumes, les convictions, les manières d'être... et débouche sur une large expression juridique (dans les *iura*) qui en représente le « *legal tender* » (comme dit Parsons) nécessaire à sa circulation sociale. Toutefois, la *généralité symbolique du médium* renvoie à ce moment institutionnel non *pas* comme à un principe d'institution ou d'organisation de l'usage et de la validité du médium qui serait à son origine et qui en ferait un produit *formel ou conventionnel*. Elle renvoie bien plus à ce qui nécessairement accompagne l'expansion de son usage et répond aux besoins d'une fluidité de sa circulation. De même que les langues ne sont pas des produits d'institution de la grammaire ou l'argent celui de la finance, de même un médium de communication n'est pas généré par l'institutionnalisation de ses règles d'usage. Parallèlement, la circulation du langage à un niveau d'intégration sociale élevé impliquant des communautés linguistiques élargies, ne peut se faire sans une institutionnalisation plus ou moins formalisée de l'*informel premier que sont les instituta, les mores, les ritus* de ces communautés. Enfin, si les média étaient des produits institutionnels formels, ils ne pourraient jamais atteindre à la fluidité essentielle à la vie communicationnelle du médium. Ils seraient trop rigides et rencontreraient partout des aspérités qui retiendraient leur circulation pansociale.

Ainsi on peut opposer le droit comme « institution »⁵³ (au sens fort et formalisant du terme) □⁵⁴ formelle, liée à des procédures formelles qui rompent les temporalités de la communication quotidienne, au droit « symbolique » – c'est-à-dire se passant de sa

⁵² Nous renvoyons à l'article « institutum » du *Thesaurus Linguae Latinae* (Teubner).

⁵³ Nous écartons expressément les compréhensions pour ainsi dire préjuridiques du droit, que nous rencontrons dans des ères culturelles restées à l'écart de l'influence du droit romain ou à des époques qui précèdent sa formation telle la notion de *themis* dans la Grèce hésiodique.

⁵⁴ Par opposition à « institut ». Les deux termes s'opposent très proprement et légitimement dans la langue de leur origine : *institutio - institutum* ou *instituta*.

réalisation formelle et consommatoire – qui est le droit circulant de la normativité ambiante (*institutum*). Sa circulation accuse une *fluidité médiale* claire. Le langage, la monnaie, le droit..., représentants de « choses » dont la réalisation formelle est en principe possible, mais qu'il suffit de traiter par représentance symbolique dans la communication médiale, se coulent dans l'échange informel et coulent avec lui, dans ses temporalités et ses évidences. S'ils connaissent une certaine institutionnalisation formalisante, celle-ci est liée à un plus haut degré de différenciation sociale atteint par les sociétés où ces médias sont en usage. En dessous de ces niveaux de différenciation, ce n'est pas le caractère institutionnel du médium qui disparaît, mais plutôt son caractère formel. En effet, à perdre sa dimension institutionnelle, le médium perdrait sa force de structuration de la communication et ne serait alors qu'un adjuvant, un facteur secondaire de celle-ci, au lieu d'en être le moyen ou le milieu. Le médium est ce à travers quoi passe le flux communicationnel. Il doit avoir l'indétermination ou l'indifférence – Parsons dirait la généralisation – nécessaires à un usage dans un nombre très grand et très divers de contextes. En revanche, il ne peut être tout indétermination, car il n'aurait pas les contours qui définissent le canal spécial que la communication emprunte. L'*institutionnalité* du médium veut dire, pour résumer, que celui-ci est *toujours sourdement mais aussi fortement structuré* (ou sélectif) et qu'il est *toujours prêt à se donner des contours de plus en plus formels*, c'est-à-dire des garanties de réalisation voyantes et certaines, quand intervient une insécurisation non-accidentelle de la communication qui l'emprunte⁵⁵. Les langues se donnent des grammaires ou les élaborent plus finement, les sociétés se donnent des droits ou des procédures de légitimation du pouvoir, la communication coutumière se charge jusqu'à la redondance de rites, quand la fluidité de leur médium devient trop lâche. Institutionnalité et insécurité intrinsèque du médium sont liés.

Notre interprétation est-elle vraiment si éloignée de l'intention parsonienne que cela ? Elle l'est à coup sûr de la lettre et des arrangements relevant de l'architecture théorique spécifiquement parsonienne. Néanmoins, on pourrait, au moyen d'un détour par la théorie parsonienne de l'inflation, prétendre à une plus grande fidélité au sociologue qu'il n'y paraît. En effet, comme nous allons le voir, Parsons constate une *tendance intrinsèque des systèmes médiatisés à l'insolvabilité (insolvency)* qui est à la fois le garant de leur productivité et le risque permanent de leur faillite. Cette tendance ne peut venir à porter que si, précisément, les opérations du médium ne sont pas

⁵⁵ Une problématique qui s'applique à merveille à ce que nous essayons de formuler de manière abstraite, est celle de la « *compulsory cooperation* » caractéristique des dominations impériales du monde ancien. M. Mann a montré (*ibid.*, I, p. 149 et s.) en quel sens la coercition était structurante de la coopération économique dans un monde où les tendances à la « décentralisation » (à la soustraction à la coercition) avaient un effet – inverse de celui de l'autonomisation de l'économie et de ses marchés actuels – insécurisant et déstructurant sur la communication sociale. La nécessité d'une garantie institutionnelle des réalisations d'un médium mène à une inflation du médium potestal à qui il incombe dès lors de soutenir une circulation préinstitutionnelle versatile du médium. Ceci dit, la thèse centrale de Mann (*ibid.* I, chap. 5), pour le monde ancien, est celle d'une dialectique de développement qui couple, le long de cycles globalement ascendants, la dimension coercitive ou compulsive du « centre » à une résistance récurrente de la « périphérie » qui renverse l'équation, détruit les empires de domination pour les laisser se restaurer sous la direction des élites périphériques établies dynastiquement à la tête des nouveaux États.

L'IMMATÉRIEL

formellement institutionnalisées dans un ordre consistant. Il a fallu un long temps à la théorie monétaire pour reconnaître le fait que le crédit bancaire n'est rien d'autre qu'une création de monnaie qui ne pouvait en aucun cas être couverte par les réserves de monnaie formelle disponibles auprès des banques centrales, non plus que par la richesse et ses plus-values disponibles au moment de la création obligatoire-monétaire en question.

Il s'agit à présent d'interpréter le deuxième caractère structurel du médium qu'est, d'après Parsons, la *spécificité*. Notre interprétation de l'institutionnalité a ménagé la transition de l'un des caractères à l'autre. En effet, tout « *interchange* » social doit relever d'un type, d'un genre communicationnel au risque de sombrer dans l'indéterminité, incapable de coalescence ou de cristallisation autour d'un système d'action, quelque réduit qu'il soit. De fait, la communication dans une société fonctionnellement différenciée ne peut n'être ni linguistique, ni politique, ni monétaire, ni cognitive⁵⁶... *L'échange doit toujours choisir un canal, se donner un profil particulier pour être minimalement interprétable*. Il doit se projeter sur une dimension spécifique de l'agir pour être situable. Dans le langage de Luhmann, on dirait qu'il faut que l'échange ait une « sélectivité » suffisamment élevée pour qu'il puisse être reconnu. Les genres premiers de la communication sont les projections originaires de la communication sur de toutes premières grilles de perception qui permettent de spécifier son matériau. Ils constituent les canaux de sélectivité indispensables pour que la communication entre dans le monde et arrive à être réellement. L'interprétation classique du critère parsonien de la spécificité du médium est moins fondamentale et met en évidence l'hébergement de chaque médium et de chaque code dans un sous-système social aux frontières bien circonscrites. Cela veut dire qu'il ne subsiste pas d'ambiguïté quand au point d'ancrage et au domaine d'efficace primaire du médium. *Aucun médium n'est si flou qu'il ne puisse être attribué à un système social et un seul*.

À creuser de plus près le critère de spécificité, nous sommes tentés d'y voir plutôt un postulat. Qu'est ce qui garantit la *netteté de l'appartenance du médium au système*, la netteté des frontières de celui-ci, *alors même que* la théorie parsonienne n'a qu'une hâte, c'est de passer aux *phénomènes d'interpénétration* des systèmes et de leurs médias ainsi qu'à leur conjonction dans des complexes d'actions de la plus grande importance sociale ? La spécificité de l'argent comme médium apparaît comme une position théorique de départ, commandée sans doute par une exigence de netteté théorique, toutefois immédiatement dépassée par la réalité de son interpénétration avec le pouvoir et l'influence ou les obligations morales pour constituer les systèmes d'action sociaux les plus lourds et les plus déterminants. Répondre à cette question demanderait des emprunts auprès d'une théorie systémiste capable de rendre compte de la stricte clôture autoréférentielle des systèmes et d'en soutenir les conséquences.

⁵⁶ Précisons qu'il est évident qu'un échange peut avoir des répercussions, même immédiates, dans une pluralité de dimensions de la communication – de même qu'il peut avoir la structure d'un *double-bind* qui le rend foncièrement ambigu.

Le troisième caractère inhérent au médium symbolique est celui de la *circulabilité*⁵⁷. Parsons entend par ce terme la propriété qu'ont les média de « changer de main », de pouvoir être transférés d'un participant au système d'action à l'autre. Les interprètes explicitent cette caractéristique en y intégrant à la suite de Parsons la capacité de circuler d'un système à l'autre réalisant ainsi le paradigme même de l'interpénétration. Notre approche de la circulabilité tend à l'identifier comme la *caractéristique essentielle* de la médialité d'une part et à considérer la fluidité comme sa composante centrale. La circulabilité peut-elle être déduite des deux caractères précédents, l'institutionnalité et la spécificité ? Un objet symbolique circule-t-il, coule-t-il dans la communication sociale simplement parce qu'il est institutionnalisé et spécifié ? Répondre par la positive reviendrait à proposer la vision suivante des choses : un premier moment est celui de l'institutionnalisation d'un cadre permettant de structurer des attentes et l'institution, dans ce cadre, d'un moyen, d'un procédé de communication qui de sa part permet d'abrèger des séquences longues, compliquées ou redondantes de la communication, les contractant en des devis symboliques tenant lieu de ces séquences. Le deuxième moment est celui de la spécification en retour et grâce au nouveau moyen, comme capacité de ramasser et de symboliser la communication de systèmes d'action correspondant aux transformations profondes des sphères de la communication où ils s'implantent. *Une fois « né » le moyen symbolique* de l'échange social, *il y a mutation* au sein des sphères spécifiques de cet échange. La communication ne se fait plus le long de séquences propres parcourues linéairement dans leur intégrité, sans raccourci et au sein desquelles ne se trouve pas un objet d'ordre supérieur qui décolle de leur plan univoque et constitue le point de départ de leur transformation. L'émergence de cet objet ouvre un monde nouveau de la communication.

La caractéristique centrale de cette nouvelle structure est précisément l'existence de cet objet – qui peut être physique comme l'argent, institutionnel comme le pouvoir, affectif comme la confiance, cognitif comme l'intelligence – comme de quelque chose que l'on se passe de main en main, une espèce de « *sténotype* » qui, quand elle *circule* de la sorte, permet aux partenaires de la communication de s'élancer par-dessus de très longues séquences linéaires, ramassées en boucle dans le médium. Des *questions* assaillent l'esprit à ce endroit : nous avons présenté les choses comme si la symbolicité était apportée dans la communication par le médium et qu'avant l'émergence de celui-ci nous avions à faire à des séries de communications indistinguibles de leurs objets ; d'autre part, il est également problématique d'affirmer que la circulation s'introduit dans la communication principalement et exclusivement par le médium. Il faut rectifier la présentation pour cerner avec précision la véritable structure de l'objet émergent et le sens de sa circulabilité.

La rectification projetée se laisse fort bien entamer par le rappel de deux considérations. Celle d'abord développée par Lévi-Strauss dans son introduction à l'œuvre de Marcel Mauss et qui consistait à dire que le langage et la signifiante apportée par lui dans le monde ne pouvaient avoir émergé progressivement d'un chaos insignifiant pre-

⁵⁷ Cartwright et Warner (*in* Loubser *et al.*, *ibid.*, p. 647-48) critiquent l'intégration de la circulation dans le paradigme médiologique parsonien. Il n'en voit pas la nécessité – dans son application au médium du pouvoir par exemple.

L'IMMATÉRIEL

mier. L'univers est devenu d'un coup signifiant parce que le langage ne s'est pas fait par morceaux ou à petits pas, incrémentellement. *Entre le non-sens* (le vide, le néant de sens) *et le sens*, entre l'impossible atteinte de l'étant par un signe et son indication, son « accusation » (son *katêgorein*) langagière, *il n'y a pas d'intermédiaire* et encore moins une gradation d'étapes qui se suivent, cumulent les acquis et débouchent sur quelque chose qui virtuellement était inhérent dans l'amorphie des prémisses. L'autre considération, nous l'empruntons à Husserl, qui a analysé le caractère autoréférentiel du sens : un *sens* n'est pas une unité autonome, mais un *nœud de renvois*, de « références » (*Verweisungen*) à d'autres sens, qui sont autant de nœuds de telles références. Heidegger a repris l'idée dans des paragraphes centraux de *Sein und Zeit* et Luhmann en a fait la base de sa théorie du sens. Le néostructuralisme a alors désigné le sens comme une référence toujours différée.

La *communication est donc toujours déjà symbolique*, se faisant par représentation sémantique. Elle circule toujours déjà de par la structure autoréférentielle de son élément fondateur, le sens. Une synthèse des deux considérations est d'ailleurs possible, puisqu'il suffit de montrer qu'*il n'y a de symbolique que sémantique* et que rien ne peut représenter ou apprésenter quoique ce soit sinon comme son signifiant. Pour reprendre une des intuitions les plus assurées au confluent des différentes théories citées plus haut : pas de sens (référence toujours différée) sans signe (symbole) et pas de signe (symbole) sans sens (référence toujours différée).

En intégrant ces éléments à notre interprétation de la théorie parsonienne, nous pouvons préciser nos énoncés concernant l'émergence des *médias symboliques généralisés*. Ceux-ci *ne fondent pas la symbolique de la communication, mais l'accroissent si décisivement qu'ils font muter sa structure* fondamentale. De même, la communication ne commence pas à circuler avec eux, mais les enchaînements continus et linéaires du sens et de ses formations, allant d'un sens et de ses renvois aux renvois d'un autre se transforment avec l'introduction des médias. Des enchaînements d'une tout autre structure et d'un tout autre ordre (de réflexivité) émergent. Dans la communication prémédiatique un représentant symbolique, un sténotype, un témoin de sens était passé d'un acteur à l'autre. Certes, sa densité, l'amplitude de ses contractions ne sont pas aussi importantes que celle du médium. Le médium n'est cependant pas seulement un contracteur plus puissant, il représente surtout une autre manière de contracter, c'est-à-dire une *autre manière de générer du sens*. C'est pourquoi nous pouvons maintenir la thèse de la *nouveauté radicale de la symbolique et de la circulabilité des médias*. L'*argent* est le média le plus paradoxal à cet égard : se manifestant sous la forme la plus élémentaire qui soit dans le monde du sens, à savoir celle d'un objet physique de la perception sensible, il condense en lui une extraordinaire complexité structurelle que les théories sociologiques et monétaires les plus fines n'arrivent pas à cerner. Son paradoxe est que sa circulabilité n'a pour ainsi dire rien de métaphorique, alors qu'il se situe, dans les systèmes monétaires modernes, à un niveau d'abstraction à peine analysable.

Le caractère le plus original mis en évidence par Parsons dans sa théorie des médias généralisés est celui de *l'intensité des grandeurs symboliques (non-zero-sum)*⁵⁸. L'idée de grandeurs non exclusives a connu depuis Parsons bien des applications, surtout dans le domaine économique. Elle est séduisante dans plus d'une de ces applications. Décrite déjà par Aristote, elle donne accès chez lui à des types d'objets particuliers et esquisse une ontologie partielle. Ainsi des êtres comme l'esprit (ou l'intelligence, *nous*) ne s'amoindrissent pas dans leur propre dépense, comme le commun des êtres, mais au contraire augmentent. Plus l'intelligence est exercée, plus elle s'accroît. De même, les biens publics ne sont pas usés par la consommation qu'en fait un ou des individus particuliers (quelqu'en soit le nombre), mais restent indivisiblement accessibles à tous les autres⁵⁹. Le *médium parsonien* est de cette nature dans le sens où *sa dépense ne représente pas une diminution correspondante de sa disponibilité*. On pourrait penser ici à des objets comme les réseaux dont l'usage, au lieu d'en réduire l'utilité ou la disponibilité, l'accroît. Il y a un multiplicateur de l'utilité des réseaux qui est fonction de leurs taux d'affiliation et la densité de leurs interconnexions. Parsons montre la croissance de la performance des médias de l'argent et du pouvoir dans son analyse des effets paradoxaux de leur dépense et de leur régénération. L'appropriation ou l'exercice d'une portion du pouvoir ne revient pas à une privation (quantitativement corrélative) de ceux qui ne participent pas à l'exercice. La fonction intégrative et solidariste du pouvoir reconstitue, bien au-delà de ce qu'elles étaient, les sommes dépensées du médium.

Récapitulons les résultats de l'analyse que nous avons faite des moments structureaux du médium symbolique. Commençons par la conception de la *symbolicité* elle-même. Parsons conçoit le symbole dans un sens très étroit de *représentance*, de quelque chose qui se tient là, en remplacement de quelque chose d'autre. Ainsi le pouvoir est symbolique, c'est-à-dire tient lieu (*stands for*) de coercition, l'argent, de la possession des biens qu'il achète, et qui constituent sa fin consummatoire. Le médium généralisé est quelque chose qui circule dans la communication sociale à la manière d'une *promesse* et qui reste à l'état de promesse de quelque chose qu'il ne réalise que dans des cas limites – fréquents pour l'argent, beaucoup moins fréquents pour le pouvoir. Pour qu'une promesse puisse circuler (à la manière d'un billet de banque, d'une traite ou d'un effet financier), il faut qu'elle soit *institutionnellement généralisée*, c'est-à-dire que soient définis ses cadres normatifs et ses modes de validité. Cependant, la stabilité ni la solidité de l'institution ne peuvent garantir une exacte correspondance, unité pour unité, entre le contenu nominal de la promesse et sa réalisation dans une transaction qui l'oblige à aller jusqu'à la limite qu'est sa réalisation : la transformation du médium en sa référence qui seule est « intrinsèquement gratifiante », comme dit Parsons, est globalement différée. L'insolvabilité intrinsèque du médium empêche d'envisager une substitution sans reste au médium de tout ce dont il tient lieu. La

⁵⁸ Nous renvoyons ici encore aux exposés très clairs de Bourricaud (*ibid.*, p. 164 et s) et de Münch (*ibid.*, p. 126 et s.). Les contributions aux *Explorations in General Theory in Social Science* sont plus techniques et d'un caractère critique assez prononcé parfois.

⁵⁹ Nous renvoyons à l'analyse de J. Buchanan de la structure des biens publics, commentée dans notre art. « Qu'est-ce qu'un bien public ? Une enquête sur le sens et l'ampleur de la socialisation de l'utilité dans les sociétés complexes », in *Arch. phil. droit*, T. 41, p. 215-266.

L'IMMATÉRIEL

transposition symbolique transforme la structure logique de la chose qui est référence du symbole, modifie profondément sa manière d'être et de valoir dans l'échange. En effet, la symbolisation *insère entre la communication et sa fin* (un désir de possession et sa consommation, un commandement et la « *compliance* » à ce qu'il intime de faire, etc.), entre deux unités, deux actes mutuellement et exactement corrélatifs qui, sans symbolisation, s'épuiseraient dans l'immédiateté de la réalisation de leur correspondance, tout *un horizon de différence* ou plus justement de *différent*. Loin d'être neutre, ce *différent* transforme profondément la correspondance entre les deux unités et infléchit radicalement leur sens. La symbolique parsonienne s'associe à une médialité promissive, penchée vers l'avant et dont la productivité réside précisément dans son insolvabilité structurelle⁶⁰. C'est typiquement qu'apparaît ici la *problématique du pari sur le temps* (le *différent*), sur les interims entre deux termes où le médium arrive à des valences l'approchant ou l'éloignant de sa réalisation consommatoire ; qu'apparaissent les chances de paris croisés, de *paris réflexifs* (paris de paris), ceux-ci devenant des médiums d'ordre supérieur. La dynamique de la médialisation se déploie alors donnant libre cours à la création de niveaux potencés de contraction de la communication. La finance moderne avec ses effets réflexifs, ses paris sur les paris en cours, sa fonctionnalisation de ses produits réflexifs dans la stabilisation du système, consolidant ainsi et régénérant en même temps les ressources de son médium, illustre à merveille une telle dynamique⁶¹.

V. — SÉMIOLOGISATION ET ÉLUSION DE LA FIN CONSOMMATOIRE

La théorie parsonienne convient à merveille à notre propos : celui d'introduire à la problématique d'une sémiologisation dématérialisante de la communication et de ses objets. Elle a l'intérêt de permettre une compréhension de la dématérialisation comme *processus d'abstraction de la communication* – et de dépasser ainsi la simple appréciation des composantes matérielles-substantielles ou dématérialisées des processus physiques impliqués dans l'agir, pour regarder ce qui se passe communicationnellement derrière une configuration réelle de biens circulants. La dématérialisation se comprend comme une *montée de la symbolisation*, rendant la communication de plus en plus indirecte, détournée, c'est-à-dire abstraite de plus en plus de contextes. Elle installe un jeu de relevances variables qui permet de spécifier à quel moment quelle référence

⁶⁰ Ceci précisément constitue pour Parsons un point de la première importance : en effet, sa théorie des média symboliques lui permet d'aller à l'encontre de tous les reproches de statisme et de conservatisme qui ont été adressés à une théorie construite autour de l'idée de maintenance des structures, en replaçant en son centre les phénomènes de changement structurel, centre occupé jusque-là de manière trop dominante par les processus d'équilibration (Parsons, *ibid.*, p. 99).

⁶¹ Les phénomènes les mieux éclairés par une telle approche sont sans doute ceux de l'inflation et de déflation médiatique – certains auteurs (comme Baum, *ibid.*, p. 579) parlent de « conflation » pour désigner la typique des phénomènes tant d'inflation que de déflation. Parsons décrit (*ibid.*, p. 100-101) les phénomènes de création de crédit bancaire et de crédit politique et les risques d'inflation ou de déflation qui leur sont inhérents. Explicitant la « *fiduciary position* » des médias (101), l'analyse touche les thèmes du temps, de l'avenir, des promesses et de l'« *insolvency* » structurelle.

systemique est relevante, liberant ainsi un agir efficace et mobile. Le fait que la theorie des medias symboliques ne se cantonne pas au phenomene de circulation des valeurs utiles, mais s'applique a tout medium de communication (pouvoir, amour, droit, intelligence...) constitue un avantage supplementaire important⁶².

Toutefois, la theorie ne mene, en depot d'une construction conceptuelle tres meticuleuse de l'idee la plus generale de medium de communication, que jusqu'au seuil d'une economie du signe, sans y entrer resoluement. Elle reste, en effet, *ancree dans une representation objectiviste* d'une correspondance entre action structurellement teleologique et fin consommatoire. Si Parsons a bien reconnu les lois mediologiques fondamentales de l'insolvabilite intrinseque et de l'intensivite des grandeurs, qui sont les vecteurs essentiels d'une economie de « credit » – dans le sens de la confiance dans le signe et du pari sur l'avenir –, il n'a pas vu, par contre, que l'elision systemique de la fin consommatoire pouvait mener a une transformation de la structure meme de l'« action » et de ses objets. Une etude plus poussee des textes parsoniens aurait pu fournir des eclairages convaincants de ce que nous appellerions son « aristotelisme ». La disposition meme de son schematisme tabellaire des quatre systemes de l'action (AGIL) et l'economie de leurs interpenetrations est de facture trop substantialiste pour rendre compte des dynamiques encodantes et evenementialisantes de la communication mediatique, dans nos societes. L'autonomisation de la communication mediatique dans l'autoreference de ses symboles n'est pas suffisamment prise en compte dans la theorie parsonienne. La problematique du *derreference du medium*, c'est-a-dire de la *recession d'une realisation consommatoire en tant que telle*, est restee en dehors de la perspective ouverte par Parsons. Une couche reelle d'objets clos et substantiellement realisant des projections de l'action continue a subsister dans le monde parsonien a cote d'une couche mediale ou circulent des symboles pointant encore, comme des vecteurs promittifs, vers les contenus reels de la premiere couche. Meme si la relation entre symboles et objets reels n'est plus biunivoque, meme si les operations du medium ne sont pas a somme nulle, la vision parsonienne reste prisonniere d'une representation trop depouillee de la « consommatorite » des intentionnalites de l'action⁶³.

Un monde de choses tant comme objets de disposition possessive que comme referents d'une communication mediatique, presuppose une relation entre le sujet et l'objet qui motive le premier pour une saisie du second. Ce qui projette ou protracte le sujet vers l'objet est represente comme besoin. Le besoin est « saturé » (l'allemand dit « *erfüllt* ») et se satisfait dans la possession du bien par le sujet. Le modele de ces

⁶² La fertilite de l'approche synchroniste que constitue la theorie des systemes communicationnels d'une part, les pieges normativisants de l'approche diachronique, de l'autre, sont des arguments en faveur d'une application a comprendre tout systeme communicationnel, dans la synchronie, a partir de ses jeux actuels de production de sens. L'approche diachronique garde bien sur toute sa valeur hermeneutique et reste la indispensable.

⁶³ Les economies semiologisees renversent completement la maxime teleologique aristotelicienne selon laquelle « de deux choses la meilleure est celle qui est la plus proche du but » (*kai duo in to egguteron tou telous*, *Rhetorique* I, ix, 35). Or toute la disposition de la theorie chez Parsons est de type « consommatoriste » et non « differentialiste », c'est-a-dire qu'elle categorise la reference du differement a un moment saturant qui l'absorbe et l'eteint, ignorant completement l'emergence d'une autoreference de la « difference ». L'ordre des representances symboliques reste chez lui strictement hierarchise a partir d'un *telos* univoque qui donne une plus grande force et une realite plus dense aux representants qui lui sont les plus proches.

L'IMMATÉRIEL

représentations se retrouve dans la biologie et l'éthologie de l'activité instinctuelle où il est question d'une « *consummatory action* » instinctive qui va à l'objet et s'éteint en lui. Les éthologues subordonnent, partant de là, les performances d'apprentissage à la téléologie de cette action consommatoire. L'apprentissage se fait, comme dit Gehlen, « quelque part sur le chemin de la phase finale instinctive du comportement »⁶⁴. Le schématisme des fins consommatoires est ainsi un schématisme de « comportement appétitif » (« *Appetenzverhalten* », dit Gehlen dans le même contexte) univoquement préorienté et tiré par un objet-but identique et constant. Le problème d'un tel schématisme qui sous-tend déjà toute l'Éthique aristotélicienne avec sa hiérarchie des *telè*, dont les éléments prochains sont les fins consommatoires correspondant à des demandes (quasi-instinctives) univoques, c'est qu'il présuppose une solidité et une constance qui nous paraissent aujourd'hui illusoire de l'objet du désir, même physiologiquement le plus élémentaire et psychologiquement le moins surdéterminé. Freud a montré la labilité particulière de la relation objectale⁶⁵. Spitz voit dans les fréquents changements de l'objet libidinal le critère de sa distinction de l'objet-chose. L'objet du désir est déterminé par sa genèse, son histoire ou comme dit Freud, son destin⁶⁶. Spitz distingue même dans le développement psychique des stades infra-objectaux, c'est-à-dire des stades où l'orientation du sujet sur un objet quelconque, dans la motivation libidinale ou agressive, n'est pas encore donnée⁶⁷. C'est dire *l'inévidence d'une relation objectale univoque et consommatoire*.

⁶⁴ Gehlen, *Der Mensch*, Francfort 1962 Athenäum, p. 29.

⁶⁵ Cependant Freud, à la différence d'un Gehlen par exemple, a une représentation mécaniste-énergétiste de la vie pulsionnelle (voir « *Triebe und Tribschicksale* », in *Studienausgabe* Francfort 1975 Fischer, III, 87). Si l'objet est variable, le besoin est conçu comme un stimulus ou un stimulus pulsionnel (*Reiz, Triebreiz*) qui recherche une satisfaction (*Befriedigung*). La mécanique pulsionnelle freudienne est gouvernée par deux principes – qui s'enchevêtrent et se confondent parfois sans que Freud ni les Freudiens eux-mêmes puissent vraiment leur donner des contours distinctifs – : le principe de constance (*Konstanz-* ou *Nirwanaprinzip*) et le principe de plaisir (*Lustprinzip*) qui tous les deux sont pour ainsi dire stimulifuges et recherchent la satisfaction comme mort – un « faire taire », *zum Schweigen bringen*, *ibid.* 96 – de la tension énergétique désagréable qui est la traduction neurologique d'un manque. Cette conception pose des difficultés à Freud lui-même : la pulsion centrale qu'est la pulsion sexuelle semble au contraire se construire autour d'une montée recherchée de la tension. Le refus de Freud d'admettre des qualités pulsionnelles et son insistance sur la quantitativisme énergétique simplificateur s'alliant fort bien aux schémas évolutionnistes qu'il affectionne, devraient réduire l'intérêt de sa conception. Cependant, le simplisme du modèle de base est le motif majeur du développement d'une dialectique psychanalytique d'interjeux pulsionnels complexes (tels que l'inversion, le retournement contre soi, la sublimation où les composantes libidineuses se suppléent et se représentent les unes les autres) d'un très grand intérêt. Une discussion détaillée – que nous ne pouvons livrer ici – des téléologies univoques et consommatoires du désir et de l'action humains devrait s'intéresser à cette problématique freudienne.

⁶⁶ Cf. « *Triebe und Tribschicksale* ».

⁶⁷ René Spitz, *De la naissance à la parole*, Paris 1968 PUF, 13 *et passim*. C'est ainsi qu'il oppose deux types de présence au monde, l'un déterminé par ce qu'il appelle la « réception » des stimulations extérieures et qui relève d'une « organisation cénesthétique » articulée autour du « sentir » (*sensing*) viscéral et introceptif, alors que l'autre vit de la « perception » relevant d'une « organisation diacritique » qui reprojette l'objet au-dehors et lui donne une figure que nous pourrions qualifier d'hyperstable.

Mais c'est surtout Gehlen qui met en évidence le caractère illusoire d'une consommatorité de l'action (*Handlung*), même instinctive, humaine. En effet, les actions humaines sont, même à leur niveau élémentaire d'actes satisfaisants les *besoins* instinctifs de la survie (manger, boire, acte sexuel), *pénétrées d'une symbolique qui les virtualise*. Cela veut dire que les lignes de détermination objective réelle et univoque qui partent de l'objet pour agir sur le sujet ou qui sous la forme de stimulation impérieuse font agir les sujets de l'intérieur ou les font réagir à des *stimuli* de leur environnement, sont structurellement brisées. Il y a entre l'homme et son monde un « Hiatus » comme dit Gehlen qui crée le moment d'une « décharge » (*Entlastung*⁶⁸) instinctuelle et *optionnalise la réaction humaine* pour en faire quelque chose de plus qu'une réponse instinctive, à savoir ce que Gehlen appelle une action (*Handlung*) qui prend position face à un monde ouvert – par opposition à l'environnement fermé de l'existence animale. L'homme est « déchargé » des automatismes de réponse aux stimuli schématiques et la relation qui le tend vers les « objets de satisfaction » (*Erfüllungsobjekte*) est considérablement assouplie. C'est le dédoublement de l'objet de consommation du désir dans les images et les projections fantasmatiques de l'a-venir de sa possession qui rend son désir reportable (*verschiebbar*). L'« entravabilité » (*Hemmbarkeit*) de la vie pulsionnelle, son investissement par des images, sont les conditions d'une « plasticité » (*Plastizität*) de cette vie. La délimitation d'une sphère des besoins élémentaires en corrélation avec des objets de satisfaction qui en constitueraient les pendants naturels, d'une part ; et d'une sphère de conditionnements plus complexes qui seraient celle des intérêts, de l'autre, n'a pas de fondement pour Gehlen⁶⁹. La très forte surdétermination de la vie pulsionnelle chez l'homme fait qu'au lieu que l'instinct ne se dirige mécaniquement vers l'action consommatoire qui le remplirait, c'est celle-ci qui entre dans une dialectique complexe avec le premier et doit parfois le susciter ou le suggérer – comme dans la vie sexuelle de l'homme où dans l'acte consommatoire c'est le désir qui parfois est introuvable⁷⁰.

VI. — LA DÉMATÉRIALISATION

« Partout de la *suppléance*. Nulle part de la *présence*. Toujours du *report*, nulle part du *trésor*. Une certaine *irréalité* envahit toutes les relations qui sont réduites à quelques conditions formelles *minima*, sans que la totalité, l'implicite, la vérité, la profondeur ne puissent entrer dans le métabolisme ». Nous empruntons la formulation de ce constat qui nous place de plein pied dans les économies du signe et parmi leurs objets dématérialisés à J.-J. Goux⁷¹. La vie dans l'immatériel et une socialité lisse jusqu'à la dilution sont comprises par une certaine sociologie critique (échangiste ou néo-marxiste) comme l'état ultime de la déréalisation du lien social ou la maturation extrême du capitalisme. Le thème de la néantisation, développé avec une grande

⁶⁸ Sur ce concept central chez Gehlen, dont une interprétation systémique permettrait de préciser les contours, voir *Der Mensch*, p. 62 et s.

⁶⁹ Gehlen, *ibid.*, p. 55.

⁷⁰ Compar. Gehlen, *ibid.* p. 358.

⁷¹ *Les monnayeurs du langage*, Paris 1984 Galilée.

L'IMMATÉRIEL

constance et une sensibilité remarquable par J. Baudrillard, s'insère dans une mise en accusation globale d'une civilisation qui mène au « crime parfait » de l'être⁷². Pour éclairer le « *malaise dans l'immatériel* », nous nous attacherons à éclairer quelques phénomènes

Il faut comprendre la *dématérialisation* comme la *fin d'un long partenariat entre l'homme et une forme du monde* dans laquelle l'homme cherchait sa subsistance et ses sécurités auprès de substances rares et dures qui la lui donnaient dans une relation de maîtrise et de possession. Ce rapport se reflétait dans les catégories juridiques de la chose et du rapport de disposition possessive que le droit concevait comme « absolu » – à l'instar de ses objets. Une chose ferme, robuste, spatialement étendue, extensivement définie, close sur un noyau infrangible, constituait le corrélat d'un projet humain de fonder patrie dans un monde dont les horizons de mouvance s'étendaient sur des durées substantielles. Les liens avec ce monde sont rompus un à un par l'avènement d'une nouvelle forme de nature socialisée, complètement intégrée aux processus d'auto-transformation sociale et pénétrée par leur réflexivité, d'une part⁷³ ; par la mutation médiale de la communication sociale, de l'autre, qui relègue la saisie consommatoire des choses hors de la continuité des opérations, toutes médialisantes, de la communication, faisant naître la valeur de l'indirectitude même de l'échange.

Certes, les « choses » n'ont pas complètement disparues, et notre langage et notre perception quotidiens perpétuent l'illusion d'une réalité substantielle se maintenant dans un espace et un temps qui sont les contenants non affectés du changement. Mais leur existence est celle de *vestiges* schématiques. Elle nous devient sensible, dans l'intensité même de son absence, au détour d'actes quotidiens où nous ressentons toute valeur « stante » non pas comme une ressource et une richesse mais comme une charge et une hypothèque : l'héritage d'un bien immeuble, un déménagement, le renouvellement d'équipement technique... Simmel avait déjà montré comment l'argent, le médium communicationnel par excellence, « mobilise » les choses et les valeurs⁷⁴. La monétarisation corrèle avec une commodification ou marchandisation des choses qui, dès l'apparition d'un objet natif – d'une chose substantielle -, le font basculer dans la circulation et l'échange en le trivialisant, le désindividualisant, ne lui accordant valeur que sur la base de sa fongibilité dans l'échange, écourtant à l'extrême les cadences de sa possession. Nous avons insisté, de notre côté, sur la manière dont l'argent défixe le patrimoine, détruit sa statique et met les choses sur des trajectoires

⁷² À la différence des critiques néomarxistes qui tentent de développer des concepts de dépassement ou de bridage des dynamiques d'exclusion du capitalisme tardif, les critiques « échangistes » sacralisent la notion d'« échange symbolique » et dépeignent à partir de là nos sociétés comme des ensembles mortifères allant à l'extrême de la perversion du sens de la socialité. Seulement on ne voit pas comment se justifie la nostalgie d'un ancrage substantialiste de l'être, alors que nul n'a plus contribué à sa désintégration que les sociologies critiques ou les théories différentialistes du sens (Saussure) ; de même, on ne voit pas du tout à quoi correspondrait une revitalisation concrète de cet « échange ». Ceci dit, une véritable discussion des thèses baudrillardiennes exigerait un espace bien plus important.

⁷³ Cf. U. Beck, A. Giddens, S. Lash, *Reflexive Modernization : Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Cambridge 1994 Polity Press ; ainsi que Anthony Giddens, *Modernity and Self-Identity : Self and Society in the late Modern Age*, Stanford 1991 Stanford University Press.

⁷⁴ *Philosophie des Geldes*, 6e éd. Berlin 1958, p. 534 et s.

qui en font des entités relatives, improbables – très éloignées de ces noyaux objectifs qu'elles étaient. Simmel pouvait concevoir l'argent comme la *puissance de désubstantialisation* par excellence à l'œuvre dans notre culture, dont l'histoire était celle de cette récession de la substantialité⁷⁵.

Un phénomène qui accompagne et renforce cette « exsersion » de la valeur hors d'un avoir à soi statique et qui l'« encycle » dans la circulation est la *socialisation de l'utilité*. Ce phénomène est approché dans la littérature sous deux angles qui ne font voir, chacun, qu'une partie des enjeux. D'une part, la dogmatique et la théorie juridiques ont largement discuté les limitations progressives du droit de propriété, absolu à ses origines. La notion d'abus de droit et celle de la fonction ou de la vocation sociales de la propriété (surtout dans la dogmatique constitutionnaliste allemande)⁷⁶ ont été élaborées pour annuler des composantes essentielles de ce droit. D'autre part, ce sont les théories de la communautarisation des risques qui, dans les débats sur les suites de l'innovation technologique, ont thématiqué responsabilité collective et urgence d'action au moyen de programmes de normalisation de la production sociale et de la consommation privée. Les deux approches soulignent l'aspect réactif et indispensable des restrictions d'arbitraire et des prescriptions de comportement. Elles manquent cependant le fait que la composition de ces deux vecteurs (statoprovidentiel, d'un côté, et écologique, au sens large, de l'autre) a favorisé l'*émergence d'une dynamique positive* et autonome qui fait de l'*utilité elle-même*, et non plus de ses externalités négatives, un *objet de décisions sociales réflexives*. L'économie des *biens-signes*, des biens-circulatoires est une économie de *biens sociaux* désintégrant toute fixité et patrimonialité du bien par son *imposition sociale*, sa *normisation hygiénique et sécuritaire*, sa *standardisation technique*. La socialisation de l'utilité transforme les biens et le rapport possessif à eux. Elle les inscrit dans les cycles de plus en plus courts de l'innovation technique et leur impose une incorporation constante, dépréciante et désutilisant du nouveau. Ce faisant, elle met leur valeur en flux, la faisant entrer dans un circuit de remodelage constant de son « utilité ». Ainsi, il faut comprendre le *déclin de la « fixité »* (la « stance », l'être-« debout ») des biens comme la *conséquence d'une urgence socialement normée de leur mise à jour*. Cette urgence est une composante importante de la transformation des biens patrimoniaux classiques en biens circulants.

Il y a donc une *inversion des lois de durée de la valeur* : les biens très durables ne sont plus les biens les plus précieux. Aider un bien à traverser inchangé ou à valeur constante la durée est très coûteux, c'est-à-dire destructeur du bien lui-même. La valeur fixe n'est plus capital, encore moins l'unique capital d'un monde où aucune valeur ne

⁷⁵ La théorie systémiste de la différenciation sociale s'abstient de manier un concept comme celui de « destin », concept qui a séduit la génération fondatrice de la sociologie allemande (Weber, Simmel, Scheler). Pour décrire des trajectoires évolutives, elle a recours aux théories de l'évolution les moins dogmatiques. Elle conçoit la possibilité – toujours ouverte – de ruptures, de régressions ou de dédifférenciations qui pourraient ramener à des états de communication non médiatisée et ressusciter le continent des choses.

⁷⁶ Ancrée dans la Loi fondamentale (*Grundgesetz* § 14, II) qui énonce le principe : *Eigentum verpflichtet* (« la propriété oblige »), discuté comme principe de la « *Sozialverpflichtung* » (impératif social) de la propriété.

L'IMMATÉRIEL

peut être créée de rien⁷⁷. La supposition d'un *amortissement irréversible* de toute valeur – une supposition inconnue de l'économie ancienne – favorise un glissement de la création – et de l'investissement dans la création – des valeurs les plus durables et les plus lourdes vers des valeurs consommables⁷⁸. Autrement dit, les valeurs les plus lourdes (biens d'équipement) sont « désignées » pour la production de biens consommables et entrent eux-mêmes dans la *logique de la consommabilité* de leur produit. De la pièce détachée d'un objet technique banal, au « *plant* » industriel fabriquant en masse cet objet, à tout l'import idéal (design, publicité, marketing, finance) qui lui donne sa forme esthétique et économique, tout est conçu et calculé sur la base de durées d'amortissement assez courtes à l'horizon desquelles la pièce, le produit, le « *plant* », le design, la pub et les montages juridiques et financiers très fins sortent de la circulation et sont soldés à valeur nulle.

Autre phénomène de socialisation de la valeur : le fait que la richesse n'est plus patrimoniale (dans le sens d'un avoir à soi qui crée un domaine (un *dominium*) privé élargissant la sphère de disposition possessive), mais *participatoire*. Elle est moins un pouvoir-disposer-de qu'un *pouvoir-avoir-accès-à* des systèmes sociaux et de se « brancher » sur leur production continue et profuse de signes, d'événements ou d'excitants sémantiques. La richesse dessine le profil d'un *pouvoir-se-mouvoir*, de *chances cinématiques* variées. Elle est la chance d'accès à des réseaux le long desquels les valeurs circulent, peuvent se vivre et être consommées. Ces valeurs étant des signes circulants leur consommation n'en est ni l'appropriation ni la consommation. Leur jouissance consiste en les satisfactions, en grande partie sémiologiques, de l'inclusion dans la trépidation symbolique.

Par ailleurs, la *fortune* elle-même n'est pas seulement chance de *participation incluant à des biens circulants* produits dans les sous-systèmes sociaux, elle est de plus en plus elle-même le résultat d'une telle circulation. En effet, la vraie fortune n'est pas la fortune fixe, minée par l'imposition sociale et la dépréciation constante de ses

⁷⁷ Aucune valeur ne peut être créée avec du travail uniquement. Cf. Merle, *ibid.*, p. 113 et s. Le chapitre IX du livre I de la *Rhétorique* aristotélicienne se lit comme un court traité moral de l'honneur et de la liberté (*timê, eleutheria*). Il contient entre autres la maxime (I, ix, 27) : il ne convient pas à l'homme libre de vivre pour [le bénéfice d']un autre (*eleuthêrou gar to mê pros allon zên*). Mann (*ibid.*, p. 213 et s.) fait remarquer que le travail « libre », rémunéré ne se présentait pas comme une alternative au travail servile dans le monde ancien et de ce fait n'avait aucune autonomie par rapport à lui : il lui était assimilé.

⁷⁸ La désaffection pour l'immobilier comme placement n'est pas uniquement due aux inconvénients de la lourdeur de sa fiscalité, de sa gestion et des dispositifs juridiques qui le régulent. Elle résulte de la décomposition des ancrages psychiques de la propriété solide : ses effets sécurisants, donnant corps à un imaginaire de la protection (du *tutum esse*) et de la patridité (être chez soi), sont en forte régression. La socialisation moderne tardive va à l'encontre de ces tendances invétérées et enseigne à vivre de mieux en mieux sans amarres physiques, en accompagnant le flux et la vibration de la production sémiologique. Le « leasing », la multipropriété... ainsi que toutes les formes de temporalisation de la possession et sa réduction à la simple jouissance, ne sont possibles comme options sociales massives que dans un environnement mental où l'on ne voit plus l'intérêt d'une propriété solide, mais où l'on ressent en revanche ses « hypothèques » : sa fixation à très long terme des préférences, son organisation contraignante des rythmes de la vie autour de loisirs obligés, sa condensation de la mobilité... La valeur du bien solide se réduit à ses qualités voluptuaires – parmi lesquelles ne se rangent pas les satisfactions issues de l'imaginaire de l'être-à-l'abri (du *tutamen*) tellurique.

composantes ; elle est un bien lui-même social que la sociologie saisit sous le titre de *carrière*⁷⁹ (et crédit). La carrière est une *trajectoire biographique dynamique* qui s'organise suivant un principe d'agencement progressif des *compétences*, d'acquisition mobile et cumulatrice d'*expérience*, ainsi que de consolidation de la *réputation* au sein de milieux spécifiques, permettant et demandant sa circulation entre eux. La carrière est ainsi un *cursus cumulatif* tant d'*employabilité* professionnelle que de *rétributions* salariales et de prestige, construisant un crédit attaché à un individu personnellement et professionnellement mobile. Ce « *crédit* » (avance de crédibilité) est une confiance préconsentie en une solvabilité dynamique, sur laquelle les systèmes financiers et les réseaux de consommation ajustent des offres modulées de « crédit » (avance de moyens) dont la trajectoire carriérale est la seule vraie promesse de remboursement. En résumé, la *carrière* est le *seul véritable bien capitalisant unigénérationnel* dans nos sociétés. En effet, la capitalisation plurigénérationnelle, dans les conditions de notre modernité postfordiste, devient improbable : la transmission de la fortune est problématique dans la mesure où la conservation d'un capital moyen demande une intelligence considérable et un investissement personnel constant permettant l'ajustement continu aux changements économiques, aux opportunités de marchés spécifiques et aux nécessités de croisement des placements. Une prospérité passive et purement rentière est de plus en plus marginale, confinée à des fortunes très considérables et souvent d'origine extra-industrielle. Le salariat permettant une baisse très importante des charges assurantielles obligatoires, des coûts socialisés d'une maîtrise de l'utilité collective et de ses risques, ainsi qu'une intégration humaine par la collégialité professionnelle qui aujourd'hui devient le terrain principal de rencontres personnelles, les individus fortunés sont poussés vers une *insertion dans le processus économique* aux gratifications multiples : fusion dans la masse qui dédiscrimine le fortuné et le soustrait à l'envie sociale ; profit d'un anonymat qui permet de se présenter partout comme le salarié-consommateur moyen et de prétendre au traitement favorisant adéquat ; réduction ou annulation de la responsabilité sociale de la fortune (soutien de la famille, du voisinage, consentement à porter une part proportionnelle dans la coopération utilitaire, sociale, caritative...). Si le fortuné carriéralement inséré gagne sur un grand nombre de tableaux, la proposition à retenir reste que la carrière est, tant pour les fortunés qu'*a fortiori* pour les autres, le seul bien capitalisant, créateur de « crédit » et dispensateur d'inclusion. La *carrière* est l'accès privilégié à la mobilité entre les désirs et les performances gratificatrices des systèmes concernés ; elle est l'*ac-*

⁷⁹ Sur ce thème voir Howard S. Becker, Anselm L. Strauss, coaut., « Careers, Personality and Adult Socialization », in *The American Journal of Sociology* 62/1956/253-263 ; David T. Tiedemann, Robert P. O'Hara, coaut., *Career Development*, New York 1963 ; N. Luhmann, K.E. Schorr, *Reflexionsprobleme im Erziehungssystem*, 2e éd. Francfort 1988, 277ss. Luhmann (« Zum Begriff der sozialen Klasse », in *Soziale Differenzierung : Zur Geschichte einer Idee*, dir. N. Luhmann, Opladen 1985 Westdeutscher Verlag) définit la carrière comme un mécanisme situé dans toutes sortes d'organisations formelles (écoles, professions, partis politiques) dont la fonction est de « distribuer des individus sur des biens d'après un critère général du succès biographique. » Notons enfin que « carrière » est un concept sociologique général qui englobe les types de carrière tant positive que négative. Nous faisons ici abstraction des carrières négatives qui se structurent cependant selon les mêmes mécanismes d'autorenforcement, enchaînant les événements relevant d'une biographie en une dégradation cumulative constante des conditions d'insertion de l'individu.

L'IMMATÉRIEL

cès à l'existence facile et lisse que donne le revenu monétaire renouvelé et croissant, dispensateur de cartes électroniques mémorisant les données carriérales en termes de « crédit » monétaire à tenir à disposition.

Ces évolutions conditionnent une *transformation des comportements d'épargne*. « Mettre (des valeurs) de côté » n'est plus une conduite obsessionnelle, comme dans les économies traditionnelles aux valeurs stantes. La thésaurisation de valeurs ne se conçoit plus comme une prévoyance passive dans l'attente d'un coup dur qui peut ne pas se produire. Elle est active et calculatrice de chances certaines dans le sens d'un investissement dans l'avenir. De ce fait, l'épargne change de typique puisqu'*au lieu d'être rétention de valeur, elle est dépense, ou plus justement impense, d'actif*⁸⁰. C'est dans la formation, la promotion de l'*employabilité*, qu'elle s'investit immédiatement. Elle se fait dans la conscience confuse de la transformation des biens qui relèvent moins de la possession que de la participation. Au lieu d'amasser des valeurs en dépréciation rapide et sans appui s'il leur manque l'emmantèlement nécessaire dans une carrière, la génération légatrice préfère transmettre les chances d'un accès aux valeurs – *i. e.* les chances de l'inclusion ou de l'accès à l'accès. L'épargne revêt dès lors la forme d'une dépense productive visant à l'acquisition d'informations ou de compétences cognitives. Ceci est lié essentiellement à une ouverture sur le global – donc une sortie du local – par le moyen de l'utilisation habituelle de réseaux de communication ou par la transformation de la mobilité de loisir comme facteur d'instruction. Les générations dont l'insertion dans le processus économique est très intensive en termes de capital-compétence ne permettent pas à leurs parents une accumulation à long terme. Quant aux générations des parents, qui font actuellement l'expérience de la non-hérédité des statuts et des rentes, elles seront encore moins enclines à des formes de thésaurisation attentiste. L'épargne n'a pas le temps d'apparaître puisque les moyens nécessaires à la constitution des chances d'inclusion sont ponctionnés immédiatement sur un revenu qui ne peut suffire à tout. Cependant nous pouvons considérer qu'il y a bel et bien épargne, mais une épargne d'un nouveau type en adéquation avec la structure circulante et éphémère des valeurs⁸¹.

⁸⁰ Il faudrait en effet parler ici d'impense, celle-ci profitant à son propriétaire « tandis que la dépense est une somme employée au-dehors et dont l'équivalent ne se trouve plus dans les biens de celui qui l'a faite » (selon la définition de Legorant, cité par Littré). L'épargne directement investive dans des biens cognitifs est une « dépense », mais de moyens qui ne sortent qu'apparemment de l'actif.

⁸¹ Sur ce point très important du changement profond des comportements autour de la transmission successorale, voir Gotman, *Hériter*, Paris 1988, en part. p. 51-76, où l'on trouve un aperçu socioanthropologique sur l'héritage. Monétarisation, salarisation et évolution de la structure de propriété sapent les fondements des pratiques de dévolution patrimoniale. « La place dans la société ne dépend plus de celle que les parents, petits patrons, petits commerçants ou petits exploitants peuvent garder à leurs enfants par l'entremise de leur patrimoine, mais de la place que ceux-ci se feront sur les bancs de l'école » (56). Le salariat se présente ainsi comme « en dehors de la propriété » (*ibid.*). « L'héritage aujourd'hui est intellectuel, culturel et social, immatériel... Le poids de l'héritage matériel dans les destinées a diminué, mais l'hérédité sociale [le « capital humain »] prospère » (57). Ainsi « l'héritage post-mortem recule, [car la famille cherche pour ses enfants] un soutien matériel de plus en plus précoce et continu » (57). Gotman cite ici de Singly : « Les enfants sont investis comme un véritable patrimoine ». Le capital

La critique, dans la sociologie contemporaine de l'argent, de la deuxième mutation monétaire s'est attachée à dévoiler les processus d'inclusion/exclusion rigoureuse attachée à cette mutation⁸². Elle voit dans l'informatisation de l'argent comme « encartement » généralisé la mise en place de mécanismes stricts d'accès (et de refus de l'accès) à toutes sortes de biens, de services, d'espaces, d'idées... responsables des nouvelles fractures sociales. Nous voudrions montrer que derrière les cartes, il n'y a pas rien ou simplement un argent autocréateur dans son mouvement ; *derrière les cartes il y a les carrières*, le revenu renouvelé comme composante sociale de la mobilité monétaire. Il y a donc contrainte – ou « violence » – dans le sens d'une *contrainte à l'insertion dans le processus économique sous la forme d'une employabilité réalisée*, avant d'être une contrainte à l'encartement. La contrainte est celle d'une socialisation de l'individu⁸³ par le travail dans les conditions de la modernité tardive (ou du capitalisme postfordiste), qui est un travail rare s'il n'y a pas consentement social et individuel à sa mobilité, sa versatilité et ses agencements carriéraux pénibles et risqués. Que cette contrainte soit elle-même déterminée par une dynamique monétaire, celle-ci doit alors être comprise dans le sens le plus large de la dynamique civilisationnelle globale qui est la nôtre, celle de la désubstantialisation ou de la différentiation des choses et des valeurs, et non pas celle des dispositifs concrets (tel que l'encartement) élaborés par le système financier pour servir cette dynamique elle-même. Ces dispositifs eux-mêmes seraient sans force et sans effet si cette dynamique venait à faiblir à cause d'une éventuelle récession de la différenciation systémique dans nos sociétés. Cependant, il faut laisser à ces dispositifs leurs valeurs de révélateurs symboliques forts de cette dynamique, dont une philosophie de l'argent peut faire son gain central.

L'éphémérisation de la valeur que nous esquissons ici n'est pas restreinte aux valeurs strictement économiques, mais s'étend à leurs corrélats sociaux. Le phénomène est central, dans la mesure où le plus souvent les biens économiques ne sont pas recherchés pour eux-mêmes, mais pour les gratifications sociales qu'ils offrent. Or, ce que nous observons, c'est une *fugitivité croissante des environnements* de telles gratifications. Ainsi, les symboles de statut et de prospérité ne sont plus d'une visibilité socialement forte. D'une part, la mobilité personnelle et professionnelle fait que les

successoral se transforme en un avantage que les « héritiers » tirent de leur origine sociale « durant les quinze à vingt années de préparation professionnelle qui donnent accès à la survie et l'autonomie économique » (*ibid.*, voir aussi p. 72 : « Plus ils sont diplômés, moins ils adhèrent à l'idéologie de l'héritage et plus ils dépensent pour leurs enfants, jeunes et adultes »). Les constats empiriques de Gotman confirment parfaitement les nôtres. De même, les théories du cycle de vie avec accumulation et désaccumulation sur une ou deux générations s'insèreraient assez bien dans notre interprétation. Celle-ci cependant éclaire un aspect que des reconstitutions de stratégies d'acteurs en termes de perceptions et de motivations ne touchent pas, à savoir celui de la transformation objective des choses et des valeurs qui précèdent et modèlent ces stratégies. Ceci est entrevu par Gotman qui écrit : « ce n'est plus la légitimité de la transmission qui est en cause, mais son objet même. Ce que le juridique n'a pu réaliser [l'abolition d'une transmission inégalitaire] va l'être par la rationalité économique. *Les biens de l'homme moderne* sont comme lui, *socio-dégradables*, jetables » (75).

⁸² Nous pensons à Haesler, *op. cit.*

⁸³ Sur l'opposition des trajectoires de la socialisation et de l'individuation et sur l'évolution de leur dialectique dans la société moderne, voir Niklas Luhmann, « Individuum, Individualität, Individualismus », in *Gesellschaftsstruktur und Semantik*, T. III, Francfort 1989, p. 149-258.

L'IMMATÉRIEL

gens se croisent sur des trajectoires dont les nœuds sont le plus souvent les « *global cities* », mais où la labilité des relations personnelles et intimes, le manque de loisir et le rythme des départs, ne laissent *pas le temps pour constituer une notabilité sociale* quelconque. Dans les contextes de moindre mobilité, les personnes capables d'acquérir les gratifications sociales attachées traditionnellement à la fortune et à l'influence, se détournent d'elles, parce que le regard et le respect des gens sur place (des « *locals* ») ne les intéressent pas et qu'elles se sont élu un public dispersé et grand-urbain auprès duquel elles préfèrent passer leur loisir, même au prix de déplacements lointains et fréquents. Les cristallisations relationnelles sociales se configurent ainsi selon des *profils de mobilité*, des structures spatio-cinétiques spécifiques : les « *global cities* » pour les élites professionnellement les plus dynamiques – ou les « *private* » les plus fortunés ; sinon les grandes villes nationales, les « *resorts* » de loisirs moins exclusifs pour les moins dynamiques ; la localité « ou-topique », « ex-orbitée » par le câble et les satellites pour les « *locals* ». Dans tous les cas, c'est une *fugitivité marquée des valeurs de la notabilité sociale* – si importante traditionnellement pour la constitution du temps et des représentations de l'ordre sociaux. Ces valeurs sont aujourd'hui circulantes comme les autres⁸⁴.

Que conclure de ces constats répétés d'une fluidification des valeurs dans l'ensemble des champs sociaux ? *La circulation est la vie de la valeur*. La stance de la valeur, son retrait hors de la circulation, c'est son exposition à la nécrose de l'avoir à soi non dépensier. Ainsi, l'érosion des types patrimoniaux classiques est due à l'absence de circulabilité. C'est donc dans la circulation que les « choses » se dématérialisent.

Comment comprendre ce rapport entre *circulation et dématérialisation* ? D'abord, il faut se rendre compte que le propos n'est pas purement abstrait ni métaphorique, pour ensuite voir dans quel sens les choses se dessinent aujourd'hui, certes à partir de leurs noyaux objectifs, mais surtout selon les trajectoires de leurs mouvements incessants. Il faut donc d'abord prendre acte de la transmutation physique des choses qui à la fois prépare et résulte de leur mise en circulation constante. Nous vivons aujourd'hui une *véritable rénovation matérielle de l'ensemble de notre environnement physique utilitaire* – ce que Heidegger appelle le « *Zeug* » dont la structure est celle de l'« être-à-portée » (*Zuhandenheit*⁸⁵). En effet, il y a peu de matériaux qui restent inaffectés par cette transformation : de la construction, à l'habillement, à l'alimentation, aux transports, aux biens d'équipement eux-mêmes... les matériaux sont améliorés dans le

⁸⁴ Il y aurait lieu ici de discuter l'approche de P. Malaska qui tente de comprendre l'évolution des sociétés non pas comme déterminée « par des méthodes de production en tant que telles, mais bien par de nouveaux besoins dont la satisfaction est considérée comme le principal objectif de la société » (« Canevas d'une politique pour le futur », in *Science et pratique de la complexité : Actes du colloque de Montpellier mai 1984*, p. 399). Bien que l'approche nous semble problématique sous certains aspects, elle est d'un grand intérêt dans ses parties descriptives. Ainsi la distinction de trois modes sociétaux indexés sur des types spécifiques de besoins (société à besoins essentiels, société à besoins tangibles, société à besoins intangibles) peut contribuer à éclairer les phénomènes que nous envisageons. Les biens intangibles de la classification de Malaska appartiennent au domaine de l'information, la connaissance et les relations humaines, et correspondent à une « société à besoins interactifs » (*ibid.* p. 406).

⁸⁵ *Sein und Zeit*, § 22.

sens d'une pénétration de l'intelligence électronique jusque dans leur structure microphysique (carbone, laser, matières synthétiques...). La nouvelle optimisation matérielle miniaturise, allège, affine les substrats physiques. Elle joint un maximum de fonctionnalité et d'intelligence à un minimum d'encombrement, de poids, de présence matérielle inerte ou non optimisée. Nous atteignons un nouveau sommet dans la *négation de la matérialité* et dans la sublimation du monde physique du « *Zeug* ». L'*intelligence* qui le pénètre, c'est celle qui le rend docile, ductile pour nos volontés, qui le fait aller au-devant de nos besoins ou de nos mouvements mêmes. Il sait, grâce à des algorithmes inscrits dans la mémoire de sa matière par son producteur, quand, comment et combien de temps telle ou telle de ses fonctionnalités doivent être enclenchées. Les nouveaux tissus respirent avec nous, se parfument à l'éveil de notre transpiration, se ramollissent au contact, s'imperméabilisent à l'humidité et s'éventent à la chaleur.

On pourrait citer des dizaines d'autres exemples d'une nouvelle maîtrise du monde physique, dynamisée essentiellement par les nouvelles technologies électroniques et microphysiques, qui subtilisent la matière autour de nous et lui donnent une sorte d'intelligence utilitaire et esthétique intrinsèque. Tout aussi importants, cependant, sont les phénomènes de *dépassement quasi-définitif de la rareté dure des biens substantiels*, qui ont longtemps représentés les fins consommatoires des besoins élémentaires : nourriture, habillement, logement. Cette rareté substantielle fut, pendant les millénaires de l'homínisation et de la consociation historique, la loi d'airain de l'existence des hommes. Elle n'a pas été dépassée par une quelconque découverte de gisements illimités de ces biens, mais par la *maîtrise de l'énergie et de l'information*, ces biens suprasubstantiels à la frontière entre le matériel et l'immatériel. C'est au contraire une quasi-indépendance par rapport aux réserves naturelles des substances utiles traditionnelles qui s'instaure dans notre civilisation postmatériale. Dans certains domaines, des configurations apparaissent entre énergie, information et substrat naturel qui baissent au maximum la part de celui-ci ou encore permettent de basculer vers un substrat profus, créant des matières, ou des biens d'intensité productive très élevée (telles les espèces agricoles génétiquement transformées). Le dépassement de la dure rareté traditionnelle transforme les choses, dans la fermeté, la dureté et la clôture substantielle mêmes de la *Gestalt* qui fut depuis toujours la leur. Le ramollissement, le « lissage » post-moderne des choses est l'expression d'une *transformation de la réalité objective dans sa matérialité*, son impénétrabilité et sa dureté mêmes. Les choses ne sont des entités spatio-temporelles « absolues », telles qu'elles se tenaient prêtes pour la saisie possessive et la fondation de droits « absolus », que dans la mesure où les présupposés de l'*ontologie de l'impénétrabilité-dureté* qui les porte restent donnés. Or, nous pensons que la rareté substantielle dans le sens de l'*indisponibilité à la transformation profonde* (intramatériale) est une condition constitutive de la dureté ontologique qui définissait pour Descartes la *res extensa* ⁸⁶.

⁸⁶ Certes Descartes tient à définir l'*extensio* à partir d'elle-même comme pure étendue spatiale sans référence à des qualités physiques comme la *durities* (*Principia*, II, 4). Nous comprenons la dureté ontologique, à la différence de la dureté empirique, comme une qualité structurelle de l'extension, à savoir celle des parties de la chose étendue comme étant les unes en dehors des autres (*partes extra partes, ex-tensio*) et que rien ne pourrait fondre. Cette

L'IMMATÉRIEL

Le dépassement de la rareté et la maîtrise de la structure physique profonde des choses n'ont pas que des effets libérateurs. Les systèmes productifs de nos sociétés sont poussés aux limites de la rentabilité de leur accumulation. Pour le capitalisme vainqueur de la rareté se pose le *problème d'une revalorisation des valeurs profuses*. Des auteurs comme Harvey ou Lash et Urry⁸⁷ pensent qu'il le fait par le biais d'une *création purement virtuelle de valeur ajoutée* : les biens deviennent des biens-signes dont le renouvellement sémiologique peut dès lors être maîtrisé par les producteurs capitalistes pour maintenir leurs marges de rentabilité. Les biens subissent des « relookings » de leur design, des modifications de leur rapport à leurs environnements fonctionnels ou esthétiques, des améliorations techniques apparentes, et rentrent dans la circulation comme des biens qu'il faut acquérir. Les biens sont circulatoires dans la mesure où ils tissent leur existence aux limites d'une intégration continue de la nouveauté. La participation à cette circulation sémiologique est, comme nous l'avons vu, une des composantes essentielles de l'inclusion sociale.

Les deux moments constitutifs de la *dématérialisation* sont donc d'une part le *déclin des composantes substantielles inertes et dures* des biens, et la *circulation comme défixation* de toute valeur « stante », de l'autre. Cette défixation revient à une mise sur l'orbite d'échanges toujours indirects dont la consommation peut être sans cesse différée, leurs médiations devenant autoréférentielles. La combinaison des deux moments dessine les contours des choses de notre présent : des trajectoires réticulaires qui enregistrent les détours intelligents inscrits dans leur matérialité rénovée, en même temps qu'elles retracent les circuits de leur circulation dans les échanges de très court cycle qui les actualisent de manière constante. La *forme réelle époquale* est celle d'une entité circulante, à des moments très rapprochés, sur des trajectoires étendues qui constituent une *Gestalt* d'objet sans commune mesure avec ses noyaux physiques au repos. L'arrêt de la circulation désintégrerait l'objet en ses particules inertes. Un tel arrêt n'est pas à l'ordre du jour de nos sociétés. Dans l'hypothèse où il serait aujourd'hui un choix possible, la sociologie – à la suite d'un Simmel qui a hésité jusqu'au bout dans l'appréciation de la désubstantialisation – risque de rester « sans conseil » devant la globalité de la question.

clam@idefi.cnrs.fr

BIBLIOGRAPHIE

- Baumann, Jürgen, *Einführung in die Rechtswissenschaft*, 6 éd. Munich 1980, Beck.
Beck U., Giddens, A., Lash, S, coaut., *Reflexive Modernization : Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Cambridge 1994, Polity Press.
Becker, Howard S., Strauss, Anselm L., coaut., « Careers, Personality and Adult Socialization », in *The American Journal of Sociology* 62/1956/253-263.

impénétrabilité mutuelle des parties fait subsister la chose dans l'espace comme une extériorité brute irréductible et il n'y a nul moyen d'atténuer la facticité de cette extériorité.

⁸⁷ David Harvey, *The Condition of Postmodernity : An Inquiry into the Origins of Cultural Change*, Cambridge MA Oxford UK 1990 Blackwell ; S. Lash, J. Urry, coaut., *Economies of Signs and Space*, London etc. 1994 (Sage).

- Clam, Jean, « Argent et circulation : Contribution à une analyse structurelle du médium monétaire », *Arch. phil. droit* T. 42, p. 153-174.
- Clam, Jean, « Qu'est-ce qu'un bien public ? Une enquête sur le sens et l'ampleur de la socialisation de l'utilité dans les sociétés complexes », in *Arch. phil. droit*, T. 41, p. 215-266.
- Clastres, Pierre, *La Société contre l'État : Recherches d'anthropologie politique*, Paris 1974, éd. de Minuit.
- Descartes, *Principia*, éd. Adam et Tannery T. VIII.
- Frank, Manfred, « Kaltes Herz : Das Motiv des "kalten Herzens" in der romantisch-symbolistischen Dichtung », in *Kaltes Herz, Unendliche Fahrt, Neue Mythologie*, Francfort 1989, Suhrkamp.
- Freud, Sigmund, *Triebe und Triebchicksale*, in *Studienausgabe III*, 1975 Francfort, Fischer.
- Fromont, M., Rieg, A., coaut., *Introduction au droit allemand (République Fédérale)*, Paris 1991 Ed. Cujas, T. III
- Gehlen, Arnold, *Der Mensch*, Francfort 1962, Athenäum.
- Giddens, Anthony, *Modernity and Self-Identity : Self and Society in the Late Modern Age*, Stanford 1991, Stanford University Press.
- Godelier, Michel, *L'énigme du don*, Paris 1996, Fayard.
- Gotman, Anne, *Hériter*, Paris 1988, PUF.
- Goux, Jean Joseph, *Les monnayers du langage*, Paris 1984, Galilée.
- Grimm, Jakob et Wilhelm, *Deutsches Wörterbuch*, art. *Geld* vol. 5, Col. 2889-2906.
- Haesler, Aldo, *Sociologie de l'argent et postmodernité : Recherche sur les conséquences sociales et culturelles de l'électronisation des flux monétaires*, Genève 1995, Droz.
- Handwörterbuch zur Deutschen Rechtsgeschichte* (HRG), edd. Adalbert Erler, Ekkehard Kaufmann, Berlin 1990, Erich Schmidt Verlag.
- Harvey, David, *The Condition of Postmodernity : An Inquiry into the Origins of Cultural Change*, Cambridge MA Oxford UK 1990, Blackwell.
- Hölz, Joachim, *Kritik der Geldentstehungstheorien : Carl Menger, Wilhelm Gerloff, und eine Untersuchung über die Entstehung des Geldes im alten Ägypten und Mesopotamien*, Berlin 1984.
- Kant, Immanuel, *Die Metaphysik der Sitten*, in *Werke*, éd. Weischedel, W., Darmstadt 1956.
- Karsenti, Bruno, *Marcel Mauss : Le fait social total*, Paris 1994, PUF.
- Kaser, Max, *Das altrömische, vorklassische und klassische Recht*, 2e ed. Munich 1971 Beck.
- Kersting, Wolfgang, *Wohlgeordnete Freiheit : Immanuel Kants Rechts- und Staatsphilosophie*, Francfort 1993, Suhrkamp.
- Koyré, Alexandre, *Études d'histoire de la pensée scientifique*, Paris 1973, Gallimard.
- Lash, S., Urry, J., coaut., *Economies of Signs and Space*, London etc. 1994, Sage.
- Loubser, J. J. e.a., edd., *Explorations in General Theory in Social Science : Essays in Honour of Talcott Parsons*, New York London 1976, the Free Press.
- Luhmann, N., Schorr, K.E., *Reflexionsprobleme im Erziehungssystem*, 2e éd. Francfort 1988.
- Luhmann, Niklas, « Individuum, Individualität, Individualismus », in *Gesellschaftsstruktur und Semantik*, T. III, Francfort 1989, p. 149-258.
- Luhmann, Niklas, *Macht*, Stuttgart 1975, Enke.
- Luhmann, Niklas, *Vertrauen*, Stuttgart 1973, Enke.
- Luhmann, Niklas, « Zum Begriff der sozialen Klasse », in *Soziale Differenzierung : Zur Geschichte einer Idee*, dir. N. Luhmann, Opladen 1985, Westdeutscher Verlag.
- Malaska, Pentti, « Canevas d'une politique pour le futur », in *Science et pratique de la complexité : Actes du colloque de Montpellier mai 1984*, Paris 1986, La Découverte, p. 391-409.
- Mauss, Marcel, *Gift-gift*, in *Œuvres* (éd. V. Karady), Paris 1969, éd. de Minuit, T. III, p. 46-47.
- Mauss, Marcel, *Les origines de la notion de monnaie*, *Œuvres* (éd. V. Karady), Paris 1969, éd. de Minuit, Tome II, p. 106-112, 114-115.

L'IMMATÉRIEL

- Palandt, *Bürgerliches Gesetzbuch*, Beck'sche Kurz-Kommentare, Munich 1988, Beck.
- Parsons, Talcott, *Politics and Social Structure*, New York 1969, New Press, chapters 14-16.
- Parsons, Talcott, « Social Structure and the Symbolic Media of Interchange », in Blau P.M., *Approaches to the Study of the Social Structure*, New York 1975, Free Press, p. 94-120.
- Perlin, Frank, « *The Invisible City* »: *Monetary, Administrative and Popular Power Infrastructures in Asia and Europe 1500-1900*, Aldershot UK 1993.
- Rousseau, Jean-Jacques, *Du contrat social*, in *Œuvres complètes* III, Paris 1964, Gallimard « Bibl. de la Pléiade ».
- Saage, Richard, « Naturzustand und Eigentum », in *Materialien zu Kants Rechtsphilosophie*, dir. par Z. Batscha, Francfort 1987, Suhrkamp.
- Simmel, Georg, *Philosophie des Geldes*, 7e éd. Berlin 1977, Duncker & Humblot.
- Smith, Adam, *The Wealth of Nations*, éd. Pinguin Classics 1986.
- Sohm, R., Mitteis, L., Wenger, L., *Institutionen, Geschichte und System des römischen Rechts*, reprint 1949.
- Spitz, René, *De la naissance à la parole : La première année de la vie*, Paris 1968, PUF.
- Tiedemann, David T., O'Hara, Robert P., coaut., *Career Development*, New York 1963.
- Wesel, Uwe, *Geschichte des Rechts*, Munich 1997, Beck.
- Weber, Max, *Wirtschaft und Gesellschaft*, 5e éd. Tübingen 1980, Mohr.